

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 3, 2021

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met by videoconference this day at 9 a.m. [ET] in consideration of Bill C-208, An Act to amend the Income Tax Act (transfer of small business or family farm or fishing corporation).

Senator Diane F. Griffin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this public meeting of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry. I am Diane Griffin, a senator from Prince Edward Island, and I have the pleasure of chairing this committee.

Before we begin, I would like to remind senators and witnesses to keep their microphone muted at all times, unless recognized by name by the chair, and avoid switching from one language to the other in the same intervention. Before speaking, please wait until you are recognized. I will ask senators to use the raise hand feature.

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk. Please note that we may need to suspend during these times to ensure that all members are able to participate fully.

Finally, I would like to remind all participants that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed. You may use and share official proceedings posted on the SenVu website for that purpose.

With all of that said, good morning and welcome to today's meeting. I would now like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Deacon (Nova Scotia), deputy chair of the committee; Senator Oh, deputy chair of the committee; Senator Mercer, fourth member of the steering committee; Senator Black (Ontario); Senator Forest, critic of the bill; Senator Hartling; Senator Mégie; and Senator Petitclerc.

Before getting started with our witness panel, I would like to ask the committee's permission to propose the following routine motion. Is it agreed that, for the duration of the session, two staff members for the chair and one staff member for each committee member present to be allowed access to in camera meetings held by videoconference?

Some Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 juin 2021

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), par vidéoconférence, pour discuter du projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale).

La sénatrice Diane F. Griffin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Je m'appelle Diane Griffin. Je suis une sénatrice de l'Île-du-Prince-Édouard et j'ai le plaisir de présider le comité.

Avant de commencer, je rappelle aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur micro éteint en tout temps, à moins d'être nommé par la présidence, et éviter de passer d'une langue à l'autre dans le cadre d'une même intervention. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Je demande à tous les sénateurs d'utiliser la fonction « Lever la main » lorsqu'ils souhaitent intervenir.

Veuillez aviser la présidence ou la greffière en cas de problème technique, surtout s'il a trait à l'interprétation. Si vous avez d'autres problèmes techniques, veuillez communiquer avec le Centre de services de la DSI. Il se peut que nous devions suspendre la séance pour veiller à ce que tous les membres puissent y participer pleinement.

Enfin, je rappelle à tous les participants qu'ils ne peuvent copier, enregistrer ou photographier leur écran Zoom. Vous pourrez utiliser et partager la diffusion officielle des délibérations du site Web SenVu au besoin.

Cela étant dit, j'aimerais maintenant vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui : le sénateur Deacon, de la Nouvelle-Écosse, qui est vice-président du comité; le sénateur Oh, également vice-président du comité; le sénateur Mercer, quatrième membre du comité directeur; le sénateur Black, de l'Ontario; le sénateur Forest, porte-parole du projet de loi; la sénatrice Hartling; la sénatrice Mégie; et la sénatrice Petitclerc.

Avant d'entendre les témoins, je demanderais la permission aux membres du comité pour proposer une motion de régie interne. Acceptez-vous que, pour la durée de la session, deux membres du personnel de la présidente et un membre du personnel pour chaque membre du comité présent soient autorisés à joindre les réunions à huis clos tenues par vidéoconférence?

Des voix : D'accord.

The Chair: Okay, carried. Thank you, folks.

Today, we have the pleasure of hearing witnesses regarding Bill C-208, An Act to amend the Income Tax Act (transfer of small business or family farm or fishing corporation).

I am asking senators and witnesses to keep their interventions brief to ensure that every member can at least get one question in during the short time that we have. If time permits, we can proceed with a second round of questions.

With that in mind, we welcome Mr. Larry Maguire, Member of Parliament, the sponsor of the bill. He will be given five minutes for his opening remarks and senators will be given two minutes each for questions in the first round.

Mr. Maguire, on behalf of the committee, I would like to thank you for appearing. The floor is now yours.

Larry Maguire, Member of Parliament for Brandon—Souris, Manitoba: Thanks very much, Madam Chair. It is a pleasure for me to appear here this morning before your Agriculture Committee on Bill C-208.

Before I begin my remarks, I want to thank the Senate for quickly passing this legislation at second reading and referring it to this committee. I want to personally thank you, Senator Griffin, for agreeing to sponsor the legislation and to Senator Forest for speaking at second reading as well.

The purpose of the bill is pretty straightforward: It would level the playing field by giving families the exact same tax treatment if they transfer their business or operation to their children as if they transferred it to a stranger.

As you know, there are currently two sets of rules. In some cases, it would result in the difference of hundreds of thousands of dollars in that sale. For some, that might not seem like a lot, but in many cases, it can result in a parent making the tough decision to sell their business to a stranger rather than to their own children or grandchildren.

Bill C-208 would allow qualifying small businesses, farm families and family fishing corporations the same tax rate when selling their operation to a family member as they would if they sold it to a third party. Currently, when a person sells their small business to a family member, the difference between the sale and the original purchase price is considered a dividend. However, if the business is sold to a non-family member, the sale is considered a capital gain. A capital gain is taxed at a much lower

La présidente : D'accord. La motion est adoptée. Merci à tous.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'entendre les témoins au sujet du projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale).

Je demande aux sénateurs et aux témoins d'être brefs dans leurs interventions, afin de veiller à ce que tous les membres puissent poser au moins une question, étant donné le peu de temps dont nous disposons. Si le temps le permet, nous pourrions tenir une deuxième série de questions.

Sur ce, nous souhaitons la bienvenue à M. Larry Maguire, député et parrain du projet de loi. Il disposera de cinq minutes pour son discours préliminaire. Les sénateurs disposeront ensuite de deux minutes chacun pour une première série de questions.

Monsieur Maguire, je vous remercie, au nom du comité, de comparaître devant nous. Vous avez la parole.

Larry Maguire, député de Brandon—Souris, Manitoba : Merci beaucoup, madame la présidente. Je suis heureux de comparaître aujourd'hui devant le Comité de l'agriculture au sujet du projet de loi C-208.

Avant de prononcer mon discours, je tiens à remercier le Sénat d'avoir adopté le projet de loi rapidement lors de la deuxième lecture et de l'avoir renvoyé devant le comité. Je tiens à vous remercier personnellement, sénatrice Griffin, d'avoir accepté de parrainer le projet de loi et à remercier le sénateur Forest d'en avoir parlé lors de la deuxième lecture également.

Le projet de loi vise un objectif assez direct : il uniformiserait les règles du jeu en donnant aux familles le même traitement fiscal si elles transfèrent leur entreprise ou leur exploitation à leurs enfants que si elles la transfèrent à un étranger.

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, il existe deux ensembles de règles. Dans certains cas, elles donnent lieu à une différence de plusieurs centaines de milliers de dollars dans le cadre d'une vente. Pour certains, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais dans de nombreux cas, une telle différence peut forcer un parent à prendre la décision difficile de vendre son entreprise à un étranger plutôt qu'à ses propres enfants ou à ses petits-enfants.

Le projet de loi C-208 permettrait aux petites entreprises et aux sociétés agricoles ou de pêche familiales admissibles de bénéficier du même taux d'imposition lorsqu'elles vendent leur exploitation à un membre de la famille que lorsqu'elles la vendent à un tiers. À l'heure actuelle, lorsqu'une personne vend sa petite entreprise à un membre de sa famille, la différence entre la vente et le prix d'achat initial est considérée à titre de dividende. Toutefois, si l'entreprise est vendue à une personne

rate and allows the seller to make use of the lifetime capital gains exemption.

The passage of Bill C-208 will result in the sale of more locally owned and operated businesses that we have in our jurisdictions. These are the types of businesses that are deeply involved in our communities and provide steady employment for countless individuals. It will help keep farms and fishing operations in the family. Bill C-208 sends a message of hope to young farmers who want to carry on what their family started.

Most of all, it will bring tax fairness to the Income Tax Act. No longer will parents be given a false choice of having to choose between a larger retirement package by selling to a stranger or a massive tax bill because they sold to a family member, their own child or grandchild. Every community in Canada will be positively impacted with the passage of this bill.

There is non-partisan support for this legislation. Before Bill C-208 was referred to the House of Commons Finance Committee, it only received two Liberal MPs supporting it. But after the Finance Committee conducted its study and spoke to tax experts and Finance Canada officials, 19 Liberal MPs voted in favour of this legislation at third reading as well. I would be remiss not to point out that the Liberal chair of the Finance Committee voted in favour of this bill at third reading, and he also participated in the debate and urged others to support this legislation. I thank him again.

I've spoken to countless stakeholders, tax experts and family-run businesses about this legislation, and I am pleased to report there is almost unanimous support for Bill C-208. We know what the bill will cost due to the Parliamentary Budget Officer's analysis. We know there are safeguards built into the legislation to ensure people don't skirt tax rules. We know the bill is squarely focused on small businesses. We know the legislation, as drafted, will achieve its intended aim, which is to level the playing field by scrapping the differences between the two sets of tax rules.

Since the legislation passed third reading in the House of Commons, not a day goes by without someone reaching out to my office and asking when it will be proclaimed into law. There are numerous families who are ready to transfer their businesses to their children or grandchildren but don't want to pay the unfair tax rate. Once and for all, we can finally resolve this long-standing problem that countless families have had to endure when selling their business or operation to their own children.

en dehors de la famille, la vente est considérée à titre de gain en capital, qui est associé à un taux d'imposition beaucoup plus bas et qui permet au vendeur d'avoir recours à l'exonération cumulative des gains en capital.

L'adoption du projet de loi C-208 permettra de maintenir les entreprises locales dans nos administrations. Ces entreprises s'investissent pleinement dans nos collectivités et offrent des emplois stables à de nombreuses personnes. Le projet de loi permettra de garder les sociétés agricoles ou de pêche dans la famille. Il enverra un message d'espoir aux jeunes agriculteurs qui veulent poursuivre ce que leurs parents ont entrepris.

Par-dessus tout, le projet de loi fera en sorte que la Loi de l'impôt sur le revenu soit équitable. Ainsi, les parents n'auront plus à choisir entre une prime de retraite plus généreuse s'ils vendent leur entreprise à un étranger et une énorme charge fiscale s'ils la vendent à un membre de leur famille, à leur enfant ou à leurs petits-enfants. Toutes les collectivités du Canada profiteront de l'adoption de ce projet de loi.

La présente mesure législative obtient l'appui de tous les partis. Avant d'être renvoyé devant le Comité des finances de la Chambre des communes, le projet de loi C-208 n'avait obtenu l'appui que de deux députés libéraux. Toutefois, après que le Comité des finances a réalisé son étude et a parlé aux experts en fiscalité et aux représentants de Finances Canada, 19 députés libéraux ont voté pour le projet de loi lors de la troisième lecture. Je dois vous dire que le président du Comité des finances a voté pour le projet de loi lors de la troisième lecture. Il a de plus participé au débat et a exhorté les autres membres du comité à appuyer le projet de loi. Je l'en remercie.

J'ai parlé à de nombreux intervenants, experts en fiscalité et propriétaires d'entreprises familiales du projet de loi, et je suis heureux de vous dire que le projet de loi C-208 obtient un appui presque unanime. Nous savons ce que le projet de loi coûtera, d'après l'analyse du directeur parlementaire du budget. Nous savons que le projet de loi compte des mesures de protection pour veiller à ce que personne ne puisse contourner les règles fiscales. Nous savons que le projet de loi se centre sur les petites entreprises. Nous savons que la mesure législative, telle qu'elle a été rédigée, atteindra l'objectif souhaité : uniformiser les règles du jeu en éliminant les différences entre deux ensembles de règles fiscales.

Depuis que le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes, il ne se passe pas une journée sans que quelqu'un communique avec mon bureau pour demander quand il sera adopté. De nombreux parents sont prêts à transférer leur entreprise à leurs enfants ou leurs petits-enfants, mais ne veulent pas payer des impôts injustement. Enfin, nous pouvons régler une fois pour toutes ce problème de longue date auquel ont dû faire face tant de parents lorsqu'ils ont vendu leur entreprise ou leur exploitation à leurs propres enfants.

With that, I look forward to your questions, senators. I thank you all once again for dealing with this legislation in a timely manner.

The Chair: Thank you very much for your presentation, Mr. Maguire.

I will now open up the floor to questions. I will start with the deputy chairs and then I'll move on in alphabetical order to the rest of the senators. When we have our next witness, the alphabetical order will reverse and go in the other direction. Okay?

With that, Senator Oh, you are the first person to ask a question if you care to.

Senator Oh: MP Maguire, this is wonderful. What you are doing is actually helping out small businesses, especially family-run businesses in Canada, and that's good. My question for you is this: What are the expected short-, medium- and long-term impacts of Bill C-208 on the Canadian agriculture and — I suppose it's the same thing — fishery sectors?

Mr. Maguire: The long-term impact, Senator Oh, is that people will be able to have pride in having their industry or small business, which they started, continue in the same family membership. There is pride in that. But apart from that, these dollars stay in the community instead of being taxed and going into general revenue for the country. By making this tax change and levelling the playing field, we don't have to help these families in the future. No one is getting an advantage here. It is just levelling the playing field to allow them to be able to use that capital gains exemption as well. Therefore, the families don't usually move very far away when the next generation takes over. There are usually some grandchildren involved, perhaps, and those dollars stay in that local community. That's very important in supporting them as well.

According to the Canadian Federation of Independent Business — you may hear it later when witnesses are here — roughly half of the small businesses in Canada would choose to transfer their small businesses to a family member. I think that is a really significant opportunity for employment, never mind the fact that it stays in the family.

Senator Oh: Do you have any idea of the impact on revenue to the government? I suppose your study would also say the most important thing is to have the next generation carry on the family business — to promote the small businesses. What about the revenue side? Any idea?

Mr. Maguire: Yes, I spoke to the Parliamentary Budget Officer. They've done a study on this, as has the Library of Parliament. They indicated that the change would be from \$178 million to \$300 million on an annual basis, depending on

Sur ce, je serai heureux de répondre à vos questions. Je vous remercie encore une fois d'étudier ce projet de loi en temps opportun.

La présidente : Nous vous remercions pour votre déclaration, monsieur Maguire.

Nous allons maintenant passer aux questions. Les vice-présidents interviendront en premier et les autres sénateurs pourront prendre la parole selon un ordre alphabétique. Lorsque nous entendrons le prochain témoin, nous procéderons selon l'ordre inverse, d'accord?

Sur ce, sénateur Oh, vous êtes le premier intervenant. Avez-vous une question?

Le sénateur Oh : Monsieur Maguire, votre projet de loi permettra d'aider les petites entreprises, surtout les entreprises familiales du Canada, ce qui est une bonne chose. Ma question est la suivante : quelles sont les conséquences prévues du projet de loi C-208 à court, moyen et long terme pour le secteur de l'agriculture et — je suppose que c'est la même chose — le secteur de la pêche du Canada?

M. Maguire : À long terme, sénateur Oh, les gens auront la fierté de garder leur petite entreprise, qu'ils ont créée, entre les mains de leur famille. C'est une fierté pour eux. En plus de cela, l'argent restera dans la collectivité plutôt que d'être imposé et de constituer le revenu général du pays. En effectuant ce changement fiscal et en uniformisant les règles du jeu, nous n'aurons pas à aider ces familles plus tard. Il n'est pas question d'avantager qui que ce soit. Il faut seulement uniformiser les règles pour que ces gens aient droit à l'exonération des gains en capital. En règle générale, les familles ne partent pas bien loin lorsque la prochaine génération — les petits-enfants, habituellement — prend la relève. L'argent reste dans la collectivité. C'est très important, pour les aider.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante — vous l'entendrez peut-être plus tard, lorsque les témoins comparaitront —, près de la moitié des propriétaires choisiraient de transférer leur petite entreprise à un membre de la famille. Il s'agit aussi de très bonnes occasions d'emploi.

Le sénateur Oh : Avez-vous une idée des répercussions sur les revenus du gouvernement? Je suppose que votre étude fait valoir que la chose la plus importante, c'est de veiller à ce que la prochaine génération prenne la relève de l'entreprise familiale... pour promouvoir les petites entreprises. Qu'en est-il des revenus? Avez-vous une idée?

M. Maguire : Oui, j'ai parlé au directeur parlementaire du budget. Son bureau a réalisé une étude à ce sujet, tout comme la Bibliothèque du Parlement. Le changement serait de 178 à 300 millions de dollars par année, selon le nombre d'entreprises

how many businesses were transferred, which is opposed to the \$1.2 billion talked about earlier in previous iterations of this bill before Parliament. That would have meant that all the businesses would have had to have been sold at once. That doesn't happen. There are only a certain percentage of sales every year that would take place, so it is between \$178 million and \$300 million.

Senator Oh: Thank you, Mr. Maguire. I will leave some questions to other members. Thank you.

Senator C. Deacon: Thank you, MP Maguire, for being here. I spent several years in your part of the world, in the late 1970s, in the Deloraine, Manitoba area and in your riding. I know it and have fond memories of that part of Manitoba.

I am wanting to get at the understanding of why people are against this in Finance Canada. Fairness in our tax system is such a central principle, and I know that there are many areas that lack fairness. One concern was raised to me. I'd just like to hear what concerns have been raised to you because I am struggling to get to the bottom of them. One of them is that this could be used as just a mechanism to flip a farm or fishing operation and avoid taxes. I am struggling with it, so I'm hoping to get some help as to why there have been criticisms. We're going to hear from department officials, but I would just like to make sure we hear your side of whatever arguments they are bringing forward because I have not been able to get to the bottom of it.

I want to thank you, again, for your work in this regard. We need young families — descendants of farmers — to be encouraged to take over family operations. It is essential. We've got to inspire young people to get into farming. It is central, so I just want to thank you for your work.

The Chair: Before you answer, Mr. Maguire, I think Senator Deacon used most of his two minutes, but please go ahead and give us a fairly concise answer, please.

Mr. Maguire: Thank you for your comments, Senator Deacon. I couldn't agree more in regards to the need for agriculture, but this bill is about all small businesses. It will help the farming sector and fishing, but also all small businesses, whether you're running a bakery, a dress shop, a jewelry store — even the insurance agencies in Canada. Life Underwriters Association is one of the supporters, as well as the Insurance Brokers Association of Canada. There have been discussions, like "Well, we can't allow wealthy people to get through loopholes in the taxes." That's one of the things that I heard from the House. This is, number one, about small businesses. If you are a large business, this does not apply to you. Even what we call a medium-sized business today probably won't qualify for this, and it has to be qualifying shares of a family-owned corporation as well.

transférées, par opposition aux 1,2 milliard de dollars qui ont été évoqués dans les versions précédentes du projet de loi présenté devant le Parlement. Pour arriver à ce montant, il aurait fallu que toutes les entreprises soient vendues d'un seul coup, ce qui n'arrivera pas. Il n'y aurait qu'un certain pourcentage de ventes par année. C'est donc entre 178 et 300 millions de dollars.

Le sénateur Oh : Merci, monsieur Maguire. Je vais laisser les autres membres du comité vous poser des questions.

Le sénateur C. Deacon : Nous vous remercions de votre présence, monsieur Maguire. J'ai passé plusieurs années dans votre coin de pays dans les années 1970, dans la région de Deloraine, au Manitoba, et dans votre circonscription. Je la connais bien et j'en garde de précieux souvenirs.

J'aimerais comprendre pourquoi certaines personnes sont contre le projet de loi à Finances Canada. L'équité de notre système fiscal est un principe fondamental, et je sais qu'elle fait défaut dans de nombreux domaines. On m'a fait part d'une préoccupation, et j'aimerais savoir quelles sont les préoccupations qui ont été portées à votre attention, parce que je n'arrive pas à faire la lumière sur ce sujet. On dit qu'il pourrait servir de mécanisme pour « flipper » une société agricole ou de pêche et éviter de payer des impôts. Je n'arrive pas à comprendre; j'espère que vous pourrez m'expliquer d'où viennent les critiques à l'égard du projet de loi. Nous allons entendre les représentants du ministère, mais j'aimerais vous entendre au sujet des arguments qui ont été présentés à ce sujet.

Je tiens à vous remercier, une fois de plus, pour votre travail. Il faut encourager les jeunes familles — les descendants des agriculteurs — à prendre la relève des entreprises familiales. C'est essentiel. Il faut encourager les jeunes à aller vers l'agriculture. Merci pour votre travail.

La présidente : Avant que vous ne répondiez, monsieur Maguire, je dois préciser que le sénateur Deacon a utilisé la presque totalité des deux minutes qui lui étaient accordées, mais je vais vous laisser lui répondre rapidement, s'il vous plaît.

M. Maguire : Je vous remercie pour vos commentaires, sénateur Deacon. Je suis on ne peut plus d'accord avec vous : l'agriculture est essentielle, mais le projet de loi vise les petites entreprises. Il aidera le secteur de l'agriculture et de la pêche, mais aussi toutes les petites entreprises, qu'il s'agisse d'une boulangerie, d'une boutique de vêtements, d'une bijouterie... et même les agences d'assurance du Canada. L'Association canadienne de planificateurs financiers figure parmi les défenseurs du projet de loi, en plus de l'Association des courtiers d'assurances du Canada. Certaines personnes ont fait valoir qu'il ne fallait pas laisser les gens riches profiter d'échappatoires fiscales. C'est ce que j'ai entendu à la Chambre. Premièrement, le projet de loi vise les petites entreprises. Il ne s'applique pas aux grandes sociétés. Même celles qu'on appelle les moyennes entreprises ne seront probablement pas visées par le projet de loi. On parle aussi des actions admissibles d'une société familiale.

You heard the numbers that I used in regards to how this would impact Canadian tax revenue of the country. A dollar always seems like a lot to me, but in the scope of the budget of the federal government this is not a big expense. However, what we fail to realize is that these dollars do stay in those communities, it does help them grow and it keeps these people in the industry that they are already in, whether they are in a small community like Deloraine or Toronto. I think that's pretty important.

That's the only real issue that we hear against this bill, but it can be taken care of by the safeguards that have been built into the bill. If you don't hold these shares for five years, then you have to go back and pay the taxes anyway.

Senator R. Black: Thank you and good morning, Mr. Maguire, and thank you for joining us today. As you know, my background is in agriculture and rural affairs. I would first like to commend you for the work you have done. I know this is going to make a huge difference, in my case, to agriculture, family farms and rural communities.

With that in mind, I would like to hear your thoughts on any impacts that we can expect, as a result of the passage of this bill, on Canada's rural communities. I'd like to get that on the record — your thoughts on the impacts on Canada's rural communities. Thank you.

Mr. Maguire: Thanks very much, Senator Black. I know there will be other witnesses as well. The Canadian Federation of Independent Business and the Canadian Federation of Agriculture are speaking to you today as well. Mr. Janzen will probably be able to answer the question Senator Deacon asked of me even better than I just did in regards to the changes in the tax requirements here.

Senator Black, the biggest thing here is that it leaves these dollars in the local communities, and it helps the transfer. I grew up on a farm. I know how much — I won't say slave labour — cheap labour my father got out of me before I started buying the operation from him. I know how much of that free labour I basically — if you want to put it that way — with his involvement in the industry, got back from him in his retirement years. He didn't go very far, believe me. He did a little bit of travelling, but when the season came around to farm, he was right there.

I think it's a great way to tie the family farms together and keep small businesses. I don't care whether it's a dress shop or a bakery on a corner. There are big benefits in being able to keep families together, which keeps communities together. As I say, I don't care whether it's the type of farm or community that Senator Deacon indicated — by the way, I'll say hello to the Franklins and the Caldwells and everybody down there for you, too — or if it's in Toronto. I think that's important. You know,

Je vous ai donné les chiffres en ce qui a trait aux répercussions sur les revenus fiscaux du Canada. Pour moi, chaque dollar compte, mais étant donné la portée du budget du gouvernement fédéral, ce n'est pas une grande dépense. Toutefois, ce qu'on oublie, c'est que l'argent restera dans les collectivités et les aidera à croître; les gens continueront de travailler dans le même secteur, qu'ils soient dans une petite collectivité, comme Deloraine, ou à Toronto. Je crois que c'est très important.

C'est la seule préoccupation qui est évoquée en ce qui a trait au projet de loi, mais les mesures de protection qu'il contient permettent de l'aborder. Si le propriétaire ne conserve pas les actions pendant cinq ans, il devra payer les impôts.

Le sénateur R. Black : Merci et bonjour, monsieur Maguire. Nous vous remercions de vous joindre à nous aujourd'hui. Comme vous le savez, j'ai travaillé dans le domaine de l'agriculture et des affaires rurales. J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre travail. Je sais que le projet de loi va changer les choses pour l'agriculture, les fermes familiales et les collectivités.

J'aimerais que vous nous parliez des répercussions que pourrait avoir le projet de loi sur les collectivités rurales du Canada, aux fins du compte rendu. Merci.

M. Maguire : Merci beaucoup, sénateur Black. Je sais que vous entendrez d'autres témoins sur le sujet également. Les représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Fédération canadienne de l'agriculture témoigneront devant vous aujourd'hui. M. Janzen pourra probablement répondre mieux que moi à la question du sénateur Deacon au sujet des changements associés aux exigences fiscales.

Sénateur Black, l'élément le plus important, c'est que l'argent restera dans les collectivités locales. Le projet de loi facilitera les transferts. J'ai grandi sur une ferme. Je sais que j'ai été la main-d'œuvre bon marché — je ne parlerai pas de travail forcé ici — de mon père jusqu'à ce que je puisse lui racheter l'entreprise. Je sais que mon père m'a rendu la pareille en travaillant gratuitement, si l'on veut, pour l'entreprise lorsqu'il a pris sa retraite. Il n'est pas allé bien loin. Il a voyagé un peu, mais il était toujours là pour la saison agricole.

Je crois que c'est une excellente façon de garder les fermes familiales unies et de maintenir les petites entreprises. Qu'il s'agisse d'une boutique de vêtements ou de la boulangerie du coin, en gardant les familles unies, on garde les collectivités unies également. Comme je l'ai dit, cela m'est égal s'il s'agit d'une ferme dans une communauté comme celle décrite par le sénateur Deacon — et je dirai bonjour à la famille Franklin, à la famille Caldwell et à tout le monde là-bas pour vous —, ou s'il

Mr. Black, my father had a saying: If you look after the land, it will look after you.

I think you and I have talked about the soil study that you wanted to do. I was there when Senator Sparrow did the one that you are going to replace from 30 or 40 years ago. I appreciate the fact that if you know the land, you will look after it better.

[*Translation*]

Senator Forest: Kudos to you on this bill, Mr. Maguire. You picked up the torch from Guy Caron, the former member for Rimouski, who had brought forward similar legislation.

One of my concerns has to do with the transfer of fishing and farm businesses to non-family members. It's fundamentally unfair. According to my values, the government has a duty to ensure the basic fairness of measures.

In many cases, farmers decide to break up their farms, selling off their quotas, buildings and equipment. Not only does the money leave the local community, but the fabric of Canada's regional farms is undermined.

Have you been able to evaluate that? As a follow-up, I'd like to know whether, as part of your examination, you looked into the tax rules other jurisdictions or countries apply in similar situations.

[*English*]

Mr. Maguire: That's a very good question, senator. In regard to other countries, I go back to 1986 when I was in Kansas and the first U.S. farm bill was put in place. The Americans have had their own agricultural platforms and programs for support for their industries over the years as well. I'm not familiar with what they have in regard to this type of specific legislation in Canada. I've been solely focused on our own situation here. You are right. Guy Caron was the former NDP interim leader, and he did bring this bill forward. It is exactly the same words as he put in place. I spoke to the Parliamentary Budget Officer and the Library of Parliament to see if there were any amendments that we might need to put in it, and their indication was that there was nothing else needed. Any changes, once the bill was put into regulations, could be dealt with at that time and there were no foreseeable obstacles to putting this bill in place. I think that's one of the key issues that I was concerned about.

It also goes back to Emmanuel Debourg. There were four of us elected in a by-election in the fall of 2013: Emmanuel Debourg, a Liberal from Montreal; myself; Ted Falk, another Conservative

s'agit d'une entreprise de Toronto. Je crois que c'est important. Monsieur Black, mon père disait toujours : si tu prends soin de la terre, elle prendra soin de toi.

Je crois que nous avons discuté de l'étude des sols que vous vouliez faire. J'étais là lorsque le sénateur Sparrow a réalisé l'étude que vous voulez remplacer, il y a 30 ou 40 ans. Je crois que si l'on connaît bien la terre, on pourra mieux s'en occuper.

[*Français*]

Le sénateur Forest : D'abord, bravo, monsieur Maguire, pour cette initiative. D'ailleurs, vous prenez la balle au bond de l'ex-député de Rimouski, Guy Caron, qui allait dans le même sens.

Une de mes préoccupations est liée au fait qu'on assiste, particulièrement dans le domaine des pêches et de l'agriculture, à des transferts à des étrangers. C'est une mesure qui est foncièrement inéquitable. Selon mes valeurs, le gouvernement se doit d'avoir des mesures qui sont équitables à la base.

Souvent, les agriculteurs vont prendre la décision de démanteler leur ferme. Ils vendent les quotas, l'équipement et les bâtiments. En plus d'envoyer l'argent à l'extérieur de nos localités, cela vient fragiliser le tissu de l'infrastructure des entreprises agricoles en région, au Canada.

Avez-vous réussi à mener une évaluation? Ma sous-question sera la suivante : est-ce que, dans votre réflexion, vous avez été en mesure de voir quelles règles fiscales s'appliquent dans des cas semblables, dans d'autres administrations ou dans d'autres pays?

[*Traduction*]

M. Maguire : C'est une très bonne question, monsieur le sénateur. Pour ce qui est des autres pays, je reviendrais en arrière, à 1986, lorsque j'étais au Kansas et que la première loi agricole des États-Unis a été mise en œuvre. Les Américains avaient leurs propres plateformes et programmes agricoles pour appuyer leurs industries au fil des années également. Je ne sais pas ce qu'il en est des lois similaires pour le Canada. Je me suis uniquement centré sur notre situation. Vous avez raison. Guy Caron était l'ancien chef intérimaire du NPD, et c'est lui qui a présenté le projet de loi. La formulation est exactement la même. J'ai parlé au directeur parlementaire du budget et au personnel de la Bibliothèque du Parlement pour voir si des modifications devaient y être apportées, mais selon eux, tout était là. On aurait pu débattre de tout changement lorsque le projet de loi a été intégré aux règlements, mais il n'y avait aucun obstacle qui pourrait nuire à son adoption. Je crois que c'était une des questions qui me préoccupaient le plus.

Cela remonte aussi à Emmanuel Debourg. Nous avons été quatre à être élus dans le cadre d'une élection partielle à l'automne 2013 : Emmanuel Debourg, un libéral de Montréal;

from southeastern Manitoba; and a young lady named Chrystia Freeland, who is now our finance minister. Mr. Debourg also brought this bill forward at one time in 2015, but it died because the election was called. That's why I am asking for support from the Senate to pass this bill at third reading as quickly as possible once you've heard the witnesses. There is a looming election possibility with a minority government at any time, and this is an opportunity to put this bill into legislation. Thank you.

Senator Hartling: Thank you to Mr. Maguire for bringing this bill forward. It seems like a really practical bill that should help a lot of Canadians. I'm from New Brunswick, which is very rural and also has a lot of fishing, farming and that sort of thing to run our economy. I am wondering, in the work you have done on this bill, have you had any feedback from Atlantic Canada on how this might impact Atlantic Canadians? Is it something that they support? I am curious about keeping it in the family. Will that encourage younger people to actually be involved in these kinds of industries? Thank you.

Mr. Maguire: Thank you, Senator Hartling, we are certainly encouraged by the support we have received from across Canada, including the fishing industry on both coasts. And inland fishing, with Lake Winnipeg here in Manitoba, of course.

It does keep the family involved because several hundred thousand dollars is usually the retirement package for the family who is selling the family farming operation, the fishing operation or the corner store. I believe that is a benefit to the Canadian government because, of course, we don't have to worry about their retirement packages. It also helps keep continuity in our industries and support for the business that we have in the country. The government basically then knows that they have a continuation of tax revenue coming in from those small businesses and that they are being managed in a forthright and fair manner.

So, to answer your question, yes, there has been lots of support in those industries. People say, "Fishing, oh, what do you have involved?" Well, we know the ships that are involved. These are not boats. They are ships that are involved in the fishing industry and they are very expensive.

Senator Hartling: Thank you very much.

[Translation]

Senator Mégie: I'd like to thank the witness for providing this information. My understanding from one of our discussions on the bill is that, sometimes, when a business owner wants to pass the torch to a family member, they set their price, and

moi-même; Ted Falk, un autre conservateur du Sud-Est du Manitoba; et une jeune femme nommée Chrystia Freeland, qui est aujourd'hui notre ministre des Finances. M. Debourg a lui aussi présenté le projet de loi en 2015, mais il est mort au Feuilleton en raison des élections. C'est pourquoi je demande au Sénat d'adopter le projet de loi le plus rapidement possible à la troisième lecture, lorsque vous aurez entendu les témoins. Des élections pourraient être déclenchées à tout moment, avec le gouvernement minoritaire, et nous avons l'occasion d'adopter ce projet de loi. Merci.

La sénatrice Hartling : Merci, monsieur Maguire, de présenter le projet de loi. Il semble que ce soit un projet de loi très pratique qui pourrait aider de nombreux Canadiens. Je viens du Nouveau-Brunswick, une province très rurale où la pêche, l'agriculture et d'autres activités du genre sont importantes pour l'économie. Je me demande si, dans le cadre de votre travail sur le projet de loi, vous avez obtenu des rétroactions du Canada atlantique sur les répercussions qu'il pourrait avoir sur la région. Est-ce que les habitants appuient le projet de loi? Je suis curieuse quant au transfert des entreprises aux membres d'une même famille. Est-ce que le projet de loi encouragera les jeunes à travailler dans ces secteurs? Merci.

M. Maguire : Merci, sénatrice Hartling. Nous sommes encouragés du soutien que nous recevons dans l'ensemble du Canada, y compris du secteur de la pêche sur les deux côtes, en plus du secteur de la pêche continentale, avec le lac Winnipeg ici, au Manitoba.

Oui, le projet de loi aidera les plus jeunes à poursuivre le travail de leur famille, parce que ces quelques centaines de milliers de dollars représentent habituellement la prime de retraite pour les personnes qui vendent l'entreprise agricole ou de pêche familiale, ou le dépanneur du coin. À mon avis, il s'agit d'un avantage pour le gouvernement canadien parce que nous n'avons pas à nous préoccuper de ces primes de retraite. On assure aussi la continuité dans ces secteurs et le soutien des entreprises du pays. Le gouvernement sait alors que les recettes fiscales provenant de ces petites entreprises se maintiendront et qu'elles continueront d'être gérées de façon juste et franche.

Donc, pour répondre à votre question, oui, les membres de l'industrie montrent un grand appui à l'égard du projet de loi. Les gens se demandent parfois ce qu'ont les entreprises de pêche. Elles ont des navires. Ce ne sont pas des bateaux. Ce sont des navires qu'utilise l'industrie de la pêche, et ils sont très coûteux.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Mégie : Je remercie le témoin des informations qu'il a données. Lors d'une des discussions, justement sur ce projet de loi, j'ai compris qu'il arrive parfois que, quand la famille veut passer le flambeau à d'autres membres de la famille,

afterwards, civil servants can challenge the price on the grounds that it is too high — as though the parties were trying to defraud the system.

That made me wonder whether assessors specializing in these types of businesses exist, similar to real estate — people who could determine the business's value before it's sold. That would save the seller problems, whether the purchaser was an unrelated party or a family member.

[English]

Mr. Maguire: Yes, they most certainly are, Senator Mégie. Thank you very much for the important question. Even back in the day when I purchased the operation — in fact, even at the time of my father's passing — there were rules around the allowances that can be used for deeming the value of a property. Particularly in this case, farmland, and that is the case for small businesses. It works both ways. It is not that you could set that price too low, but it is also that you cannot take advantage of setting it higher than you might want it to be to take into consideration benefits that might be gained further down the road from a higher sale price, like not having to pay as much tax if you set it higher now and sell it 20 years later. There are rules around that. You do have to declare a value and it has to be seen as reasonable for the purchase of these businesses.

[Translation]

Senator Mégie: If there are special assessors, why do people have reservations about the bill? The assessor could simply appraise the value of the business and set the price.

[English]

Mr. Maguire: Thank you. I don't think it is that they are worried about the price as much as the transaction may be just a paper transaction and that the money does not actually flow from one generation to another. That's why the safeguards are built in that you have to keep the shares for five years unless there is a death that occurs by the purchaser for that five-year period. That's what I mean by safeguards being built into this bill. Mr. Caron was very clear in building those into the bill in the first place.

Senator Mercer: Thank you, Mr. Maguire, for your efforts on this bill. This is an important bill. I have been on this committee for 18 years and I have seen every iteration of this bill and this is the closest we've come. You've done a good job to getting us to the finish.

I have a lot of questions, but not a lot for you. My concern is that all of these people who are very concerned about the amount of money that's not going to go to the treasury because of this

elle fixe un prix, et après, les fonctionnaires peuvent remettre le prix en question en disant que cela ne devrait pas être vendu aussi cher, comme si c'était dans le but de frauder.

Je me demandais s'il existe des évaluateurs, comme il y en a en immobilier un peu partout, spécialisés dans ce genre d'entreprises, qui pourraient les évaluer avant la vente. Cela éviterait ainsi des difficultés au vendeur, que ce soit pour vendre à un étranger ou à la famille.

[Traduction]

M. Maguire : Oui, ces évaluateurs existent, sénatrice Mégie. Je vous remercie pour cette importante question. Même lorsque j'ai acheté l'entreprise familiale — et même lorsque mon père est décédé —, il y avait des règles sur les mesures qui pouvaient être utilisées pour déterminer la valeur d'une propriété. C'est le cas de façon particulière pour les terres agricoles, et pour les petites entreprises. Cela fonctionne dans les deux sens. C'est pour éviter qu'on ne fixe un prix trop bas ou qu'on profite des avantages de fixer un prix plus élevé que ce qu'on souhaite avoir, en évitant de payer trop d'impôt si on revend l'entreprise 20 ans plus tard. Il y a des règles à cet égard. Il faut déclarer la valeur de l'entreprise, qui doit être considérée comme étant raisonnable.

[Français]

La sénatrice Mégie : S'il y a déjà des évaluateurs spécialisés, pourquoi les gens hésitent-ils à appuyer ce projet de loi, puisque l'évaluateur pourrait juste venir évaluer l'entreprise et établir un prix?

[Traduction]

M. Maguire : Merci. Je ne pense pas qu'ils s'inquiètent du prix, mais plutôt du fait que la transaction peut n'être qu'une transaction sur papier et que l'argent ne passe pas réellement d'une génération à l'autre. C'est la raison pour laquelle des garanties sont prévues, à savoir que l'acheteur doit conserver les actions pendant cinq ans, à moins qu'il ne décède avant. C'est ce que j'entends par des garanties intégrées dans ce projet de loi. M. Caron a été très clair en les intégrant au projet de loi dès le départ.

Le sénateur Mercer : Merci, monsieur Maguire, pour les efforts que vous avez déployés dans le cadre de ce projet de loi. Il s'agit d'une importante mesure législative. Je siège à ce comité depuis 18 ans et j'ai vu toutes les versions de ce projet de loi, et c'est celle qui se rapproche le plus de notre objectif. Vous avez fait du bon travail pour faire aboutir nos efforts.

J'ai beaucoup de questions, mais je n'en ai pas beaucoup pour vous. Ce qui me préoccupe, ce sont toutes ces personnes qui s'inquiètent de la somme d'argent qui ne sera pas versée au

change. Do we have any safeguards built in that would allow us to review the effect on the treasury?

You're absolutely correct. If everyone sold their property in one year, it would be a pretty big hit. Has anyone done that analysis over a longer period of time?

Mr. Maguire: Thanks very much, Senator Mercer. I think the biggest safeguard against that is Canada Revenue Agency, or CRA, can audit anybody at any time. There is nothing in this bill that stops the CRA from doing the audits they would do in the normal course of business anyway.

As far as the determination of the overall values impacting the treasury, you're quite right in your assessment of that as well. The assessment was done by the Parliamentary Budget Officer as I put forward. It's the only one I called for, and it's the same one that Guy Caron called for. The Parliamentary Budget Officers were very clear in their analysis, and they maybe used some of the Canadian Federation of Independent Business analysis itself. There is a cap on a small business. Once you hit the \$10 million mark, this is reduced down to nothing by \$15 million anyway, and anything over that does not qualify a corporation under the definition of small.

I don't know if that answers your question clearly, but if you need any more details I'm sure that Mr. Janzen from Deloitte will be able to answer that shortly.

The Chair: Thank you.

Senator Petitclerc: Thank you, MP Maguire, for being here with us. I have a short question and I'm trying to get a sense of the real, concrete impact that this bill could have, specifically on farming. Because when I was researching and preparing for today, I was shocked to read that in my province, in Quebec, we lose one farm a day. That is what I read. In Quebec, the majority of the business buyouts are in rural areas and 44% of small- and medium-sized enterprises belong to entrepreneurs who have taken over a business.

I know one bill cannot fix everything, but do we get a sense of — or do we have numbers or a scenario to know — what kind of a concrete impact this bill could have on that situation?

Mr. Maguire: Yes. Thank you very much, Senator Petitclerc.

There is another impact I didn't mention earlier. When I was going through agriculture — and as you can tell from the experienced hair up here, it was quite a while ago — there were only a few young ladies in my agriculture class. Today, only

Trésor public en raison de cette modification. Avons-nous intégré des garanties à ce projet de loi pour nous permettre d'examiner l'incidence sur le Trésor public?

Vous avez tout à fait raison. Si tout le monde vendait sa propriété en un an, ce serait un coup dur. Est-ce que quelqu'un a effectué cette analyse sur une plus longue période?

M. Maguire : Merci beaucoup, sénateur Mercer. Je pense que la plus grande garantie contre cette situation est que l'Agence du revenu du Canada, ou l'ARC, peut soumettre n'importe qui à une vérification en tout temps. Ce projet de loi ne contient aucune disposition qui empêcherait l'ARC d'effectuer les vérifications qu'elle ferait de toute façon dans le cours normal de ses activités.

Vous avez aussi tout à fait raison de juger que la détermination des valeurs globales a une incidence sur le Trésor public. Le directeur parlementaire du budget a procédé à l'évaluation, comme je l'ai proposé. C'est la seule que j'ai demandée, et c'est la même que Guy Caron a demandée. Les directeurs parlementaires du budget ont été très clairs dans leur analyse, et ils ont peut-être utilisé une partie de l'analyse de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante en tant que telle. Il y a un plafond pour une petite entreprise. Une fois que vous avez atteint la barre des 10 millions de dollars, celle-ci est réduite à néant par 15 millions de dollars de toute façon, et tout ce qui dépasse cette somme ne permet pas à une société de répondre à la définition de petite entreprise.

Je ne sais pas si cela répond clairement à votre question, mais si vous avez besoin de plus de détails, je suis sûr que M. Janzen de Deloitte pourra y répondre sous peu.

La présidente : Merci.

La sénatrice Petitclerc : Merci, monsieur Maguire, d'être ici avec nous. J'ai une question brève et j'essaie de me faire une idée de l'incidence réelle et concrète que ce projet de loi pourrait avoir, en particulier sur l'agriculture. Parce que lorsque j'ai fait des recherches et que je me suis préparée en vue de la séance d'aujourd'hui, j'ai été choquée de lire que dans ma province, au Québec, nous perdons une ferme par jour. C'est ce que j'ai lu. Au Québec, la majorité des rachats d'entreprises se font en milieu rural, et 44 % des petites et moyennes entreprises appartiennent à des entrepreneurs qui ont repris une entreprise.

Je sais qu'un projet de loi ne peut pas tout régler, mais avons-nous une idée du type d'incidence concrète que ce projet de loi pourrait avoir sur cette situation — ou disposons-nous de chiffres ou d'un scénario pour le savoir?

M. Maguire : Oui. Merci beaucoup, sénatrice Petitclerc.

Il y a une autre incidence que je n'ai pas mentionnée plus tôt. Lorsque je faisais mes études en agriculture — et comme vous pouvez le voir à mes cheveux vénérables, c'était il y a longtemps —, il n'y avait que quelques jeunes femmes dans ma

29% of the businesses in Canada, small businesses, are managed and operated by women.

I think this is a tremendous opportunity in agriculture particularly because I see more young women coming back, not just with degrees in agriculture but degrees in management, to run these operations. With a bill like this, there will be a levelling of the playing field between the genders in regard to income because it will encourage more women to stay in the business.

I know in my own little community where I grew up, there were only 400 people and probably only 150 are left in Elgin now. However, there is a strong agricultural area around it here in southwest Manitoba, as there is in all parts of rural Canada. There are great opportunities there for the next generation. We're seeing a lot of change in that area. It is quite beneficial to those communities to have this put in place.

Senator Petitsclerc: Thank you.

The Chair: Thank you, folks. I appreciate everyone's co-operation. We've done very well time-wise. I would like to thank MP Larry Maguire for being with us today.

We'll move on to our next witness, Mr. Brian Janzen, who is a senior tax manager at Deloitte.

Brian Janzen, Senior Tax Manager, Deloitte: Thank you for letting me present today. I am a senior tax manager at Deloitte Winnipeg. I have been doing this stuff for 34 years, and we have been waiting thirty-some years for this fix. It's a fantastic fix. Though, it's not the be-all and end-all. Personally, I would like to see it applied to a few more corporations, but I'm not going to complain because this is a fantastic start.

My introduction contains a lot of the same stuff that Mr. Maguire said, but I'm going to go through it anyway because it's important to understand why we're in this position.

Bill C-208 is going to fix section 84.1 of the Income Tax Act, which was originally introduced as an anti-avoidance section to stop people from stripping cash out of their corporation without paying personal tax by using their capital gains exemption.

Unfortunately, the anti-avoidance provisions caught many valid commercial transactions — sales of small businesses from parents to children or grandchildren. It created an environment where parents had no choice but to sell to a stranger rather than

classe. Aujourd'hui, seulement 29 % des entreprises au Canada, des petites entreprises, sont gérées et exploitées par des femmes.

Je pense qu'il s'agit d'une occasion extraordinaire pour l'agriculture, en particulier parce que je vois davantage de jeunes femmes revenir diriger ces exploitations, non seulement avec des diplômes en agriculture, mais aussi en gestion. Avec un projet de loi comme celui-ci, il y aura une égalisation des chances entre les sexes en ce qui concerne les revenus, car il encouragera davantage de femmes à rester dans le secteur.

Je sais que dans la petite collectivité où j'ai grandi, Elgin, qui ne comptait que 400 habitants, il n'en reste probablement plus que 150 aujourd'hui. Cependant, il y a une forte zone agricole autour d'elles, ici dans le Sud-Ouest du Manitoba, comme dans toutes les régions rurales du Canada. Il y a là de grandes possibilités pour la prochaine génération. Nous voyons beaucoup de changements dans cette région. La mise en œuvre de cette mesure législative profitera grandement à ces collectivités.

La sénatrice Petitsclerc : Merci.

La présidente : Merci, mesdames et messieurs. J'apprécie la coopération de chacun. Nous nous sommes très bien débrouillés côté temps. Je tiens à remercier le député Larry Maguire d'être avec nous aujourd'hui.

Nous allons passer à notre prochain témoin, M. Brian Janzen, qui est gestionnaire principal de la fiscalité chez Deloitte.

Brian Janzen, gestionnaire principal de la fiscalité, Deloitte : Je vous remercie de me permettre de témoigner aujourd'hui. Je suis gestionnaire principal de la fiscalité chez Deloitte Winnipeg. Je fais ce travail depuis 34 ans, et nous attendons cette solution depuis une trentaine d'années. C'est une solution fantastique. Mais ce n'est pas la panacée. Personnellement, j'aimerais que cette mesure soit appliquée à un plus grand nombre de sociétés, mais je ne vais pas me plaindre parce que c'est un excellent début.

Mon introduction contient de nombreux éléments identiques à ceux de M. Maguire, mais je vais tout de même y revenir, car il est important de comprendre pourquoi nous sommes dans cette position.

Le projet de loi C-208 va corriger l'article 84.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a été instauré à l'origine en tant qu'article anti-évitement pour empêcher les gens de retirer de l'argent de leur société sans payer d'impôt personnel en utilisant leur exemption pour gains en capital.

Malheureusement, les dispositions anti-évitement ont eu raison de nombreuses transactions commerciales valables, soit la vente de petites entreprises de parents à leurs enfants ou petits-enfants. Elles ont créé un contexte dans lequel les parents n'avaient

their own children due to the negative tax impact of section 84.1.

The current provisions contain a substantial penalty if a parent sells to their child. In the worst-case scenario, if a person with a farm corporation valued at a million dollars — because of section 84.1 — sells it to an American non-related person, they pay no tax at all. They use their exemption, and they walk away with a million dollars in their jeans. However, if they sell it to their son's corporation, the potential taxes in Manitoba would be approximately \$450,000. That's a substantial difference in this particular example.

The question I'm hearing is, "Who could possibly be against this?" and I think the people who are against it see this as a loophole benefiting the rich business person or farmer. However, most of these people don't have a defined pension plan. They don't have much in the way of RRSPs. Their entire retirement will consist of the sale of the corporation. If they lose almost half of it, it can be devastating.

Bill C-208 goes a long way to correct this anomaly. The provisions of the proposed legislation make sure this only applies to real transfers from one generation to the next and that it only applies to smaller corporations. The five-year time frame ensures that the transfer is a real intergenerational transfer to a child who will carry on the business. Section 84.1 will still catch the abusive transactions that are done solely to extract money out of a corporation.

From my experience over the last 15 to 20 years, that's Finance Canada's big concern. They have not been in favour of these fixes because they still think section 84.1 is necessary, and it is necessary, but only to catch what I call the artificial transactions.

The drafts of this bill have been widely circulated among my peers and colleagues across Canada. Everyone is ecstatic. I've never seen such unanimous support for a bill. This will provide such a great option to keep businesses in Canada and to keep businesses in the family, if that is the family's choice. There are enough safeguards to prevent abuse. I've spoken with many professionals and business owners across Canada in the last few months and the support for something like this is unanimous. Again, it is not a loophole. It is correcting a tax penalty that has been around too long when a legitimate transfer of business is done within a family.

The Chair: Thank you, Mr. Janzen.

We're going to move to questions.

d'autre choix que de vendre à un étranger plutôt qu'à leurs propres enfants en raison de l'incidence fiscale négative de l'article 84.1.

Les dispositions actuelles prévoient une pénalité importante si un parent vend à son enfant. Dans le pire des cas, si une personne possédant une société agricole évaluée à 1 million de dollars — en raison de l'article 84.1 — la vend à un Américain non apparenté, elle ne paie aucun impôt. Elle utilise son exemption et repart avec 1 million de dollars dans sa poche. Cependant, si elle la vend à la société de son fils, l'impôt potentiel au Manitoba serait d'environ 450 000 \$. C'est une différence substantielle dans cet exemple précis.

La question que j'entends est la suivante : « Qui pourrait bien s'opposer à cette mesure? » Je pense que les personnes qui s'y opposent considèrent qu'il s'agit d'une échappatoire au profit de riches entrepreneurs ou agriculteurs. Cependant, la plupart de ces personnes n'ont pas de régime de retraite défini. Ils n'ont pas beaucoup de REER. Toute leur retraite sera constituée par la vente de la société. S'ils en perdent presque la moitié, les conséquences peuvent être dévastatrices.

Le projet de loi C-208 contribue grandement à corriger cette anomalie. Les dispositions de la mesure législative proposée font en sorte qu'elle ne s'applique qu'aux transferts réels d'une génération à l'autre et qu'aux petites sociétés. Le délai de cinq ans garantit que le transfert est un véritable transfert intergénérationnel à un enfant qui poursuivra l'activité de l'entreprise. L'article 84.1 permettra toujours de repérer les transactions frauduleuses effectuées dans le seul but de soutirer de l'argent à une société.

D'après mon expérience des 15 à 20 dernières années, c'est la grande préoccupation des responsables de Finances Canada. Ils ne sont pas en faveur de ces correctifs parce qu'ils pensent toujours que l'article 84.1 est nécessaire, et il l'est, mais seulement pour détecter ce que j'appelle les transactions artificielles.

Les ébauches de ce projet de loi ont été largement diffusées parmi mes pairs et mes collègues à la grandeur du Canada. Tout le monde est aux anges. Je n'ai jamais vu pareil soutien unanime pour un projet de loi. Il s'agit d'une excellente option pour garder les entreprises au Canada et dans la famille, si c'est ce qu'elle choisit. Le projet de loi contient suffisamment de garanties pour éviter les fraudes. J'ai parlé avec de nombreux professionnels et propriétaires d'entreprises dans tout le Canada au cours des derniers mois, et le soutien pour une mesure comme celle-ci est unanime. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une échappatoire. Il s'agit de corriger une pénalité fiscale qui existe depuis trop longtemps lorsqu'un transfert légitime d'entreprise est effectué au sein d'une famille.

La présidente : Merci, monsieur Janzen.

Nous allons passer aux questions.

Senator Oh: Thank you, Mr. Janzen, for being here with us. My question to you is: To what extent does the deferral of a capital gains tax through intergenerational rollover of family farms in Bill C-208 seek to address?

Mr. Janzen: Sorry, I'm not quite sure I understood the question.

Senator Oh: To what extent does the deferral of a capital gains tax through intergenerational rollover of family farms or fishing corporations address the policy concern of Bill C-208?

Mr. Janzen: There are provisions that allow farms and fishing corporations only, not small businesses, to be transferred from parent to child on a tax-deferred rollover basis. Those are not being addressed by Bill C-208.

Bill C-208 is addressing a fair market sale. For small businesses, farm corporations and fishing corporations, it's the sale that Bill C-208 is really going to address. It's not really a deferral, in my mind. It's a levelling of the playing field so that the tax paid by the seller is the same as it would be if they sold to a third-party stranger.

There still are deferral opportunities that this bill is not touching, but the transfer rollover from parents to child doesn't provide any retirement package for the parents if there is no price. This allows a fair market commercial transaction to occur, providing retirement savings for mom and dad with the same tax as would happen if they sold to a stranger.

The Chair: Thank you, Mr. Janzen.

Senator C. Deacon: We're going to be hearing from Finance Canada officials after this meeting today. Any other pushback, any other issues that they may raise that would undermine support for this bill, if you could provide it? You gave a good summary. I'm grateful for it, but anything else you think might be raised, we would love to hear your arguments about those issues. Thank you.

Mr. Janzen: My understanding is that they still feel this is open to abuse. I think they see it as not a legitimate transfer, where dad is going to stay involved in the business and dad is just using the capital gain exemption to strip money out of the corporation. This bill has safeguards to make sure that it is a legitimate transfer, such that the child owns it for at least five years. That was one thing.

Le sénateur Oh : Merci, monsieur Janzen, d'être parmi nous. Ma question est la suivante : dans quelle mesure le report de l'impôt sur les gains en capital par le transfert intergénérationnel des fermes familiales est-il visé par le projet de loi C-208?

M. Janzen : Désolé, je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris la question.

Le sénateur Oh : Dans quelle mesure le report de l'impôt sur les gains en capital par le transfert intergénérationnel des fermes familiales ou des sociétés de pêche répond-il à la préoccupation politique soulevée dans le projet de loi C-208?

M. Janzen : Il existe des dispositions qui permettent uniquement aux fermes et aux sociétés de pêche, et non aux petites entreprises, d'être transférées d'un parent à un enfant sur la base d'un transfert avec report d'impôt. Elles ne sont pas abordées dans le projet de loi C-208.

Le projet de loi C-208 traite de la vente sur le marché équitable. Pour les petites entreprises, les sociétés agricoles et les sociétés de pêche, c'est la vente que le projet de loi C-208 va vraiment aborder. Il ne s'agit pas vraiment d'un report, à mon avis. Il s'agit plutôt de niveler les règles du jeu afin que la taxe payée par le vendeur soit la même que celle qu'il paierait s'il vendait à un tiers étranger.

Il existe encore des possibilités de report que ce projet de loi ne traite pas, mais le transfert par roulement des parents à l'enfant n'offre aucune solution de retraite aux parents s'il n'y a pas de prix. Ce projet de loi permet de réaliser une transaction commerciale conforme au marché et d'offrir ainsi une épargne-retraite aux parents, car ils paieraient le même montant d'impôt que s'ils vendaient à un étranger.

La présidente : Merci, monsieur Janzen.

Le sénateur C. Deacon : Nous allons entendre les représentants de Finances Canada après la réunion d'aujourd'hui. Pourriez-vous nous faire part de toute autre réaction négative, de tout autre problème qu'ils pourraient soulever et qui pourrait nuire au soutien de ce projet de loi? Vous avez fait un bon résumé. Je vous en suis reconnaissant, mais si vous pensez que d'autres questions pourraient être soulevées, nous aimerions entendre vos arguments à leur sujet. Je vous remercie.

M. Janzen : D'après ce que j'ai compris, ils continuent de penser que cette situation peut entraîner des fraudes. Je pense qu'ils considèrent qu'il ne s'agit pas d'un transfert légitime. Ils croient que le père restera actif dans l'entreprise et qu'il n'utilisera l'exemption pour gains en capital que pour retirer de l'argent de la société. Ce projet de loi contient des garanties pour s'assurer qu'il s'agit d'un transfert légitime, par exemple que

The second thing that has been touched upon previously is valuation. In this bill, it says that you have to prove to the minister the value.

One of the senators had asked if there are assessors out there. Every CPA firm has professionals known as chartered business valuers who specialize in the valuation of businesses. We all think it's important to get that valuation when doing these types of transfers. So there is a safeguard that the value is correct, that the taxes paid are correct, that it is a legitimate transfer and you're using legitimate provisions in the act, such as the capital gain exemption, that are available to everybody else.

I wish I could provide more potential arguments, but I just don't see them. That's my problem.

The Chair: Thank you, sir.

Senator Petitclerc: My question will continue along the line of Senator Deacon because it is the one little objection for those few who object that this bill is amending two very complex, anti-avoidance rules in the Income Tax Act. Some have said that because it is complex, we need more debate, more studies and questioning.

You said in your opening remarks that you have consulted with many. Are we ready to move with this bill or do we need more study? Is there more that needs to be uncovered?

Mr. Janzen: I'm sorry, I'm going to be a bit blunt here. This has been studied to death over 25 years. This is a perfect fix for the bill, but there have been previous iterations of this. I'm sorry, I have forgotten the name, but in 2015, there was a Liberal MP who had a very good draft that would have fixed this as well.

This has been around for a long time. This is a very basic bill with very basic, clear safeguards. There is no room for loopholes in this.

All my colleagues across the country have studied it. They love it. They wish it would have a higher threshold for more medium-sized businesses, but it's a perfect start.

To answer your question, we definitely don't need any more studies on this. We don't need any more questions. This is my first opportunity to help with a bill, and I've never been so proud to help.

l'enfant en soit le propriétaire pendant au moins cinq ans. C'était le premier point.

Le second point qui a été abordé précédemment est l'évaluation. Ce projet de loi précise qu'il faut prouver la valeur de l'entreprise au ministre.

L'un des sénateurs avait demandé s'il existait des évaluateurs. Chaque cabinet d'experts-comptables compte des professionnels appelés des experts en évaluation d'entreprise qui se spécialisent dans l'évaluation des entreprises. Nous pensons tous qu'il est important d'obtenir cette évaluation lors de ce type de transfert. On garantit donc que la valeur est correcte, que les taxes payées sont correctes, qu'il s'agit d'un transfert légitime et que vous utilisez les dispositions légitimes de la loi, comme l'exonération des gains en capital, qui sont accessibles à tout le monde.

J'aimerais pouvoir fournir plus d'arguments potentiels, mais je ne les vois tout simplement pas. C'est mon problème.

La présidente : Merci, monsieur.

La sénatrice Petitclerc : Ma question ira dans le sens de celle du sénateur Deacon, car il s'agit d'une petite objection destinée aux quelques personnes qui reprochent à ce projet de loi de modifier deux règles anti-évitement très complexes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Certaines personnes ont affirmé que cette complexité exigeait plus de débats, d'études et de questions.

Dans vos remarques liminaires, vous avez dit que vous aviez consulté de nombreuses personnes. Sommes-nous prêts à adopter cette mesure législative ou devons-nous approfondir notre étude? Avons-nous d'autres choses à découvrir?

M. Janzen : Excusez-moi, mais je vais être un peu direct. Cela fait 25 ans que ce sujet est étudié sous tous les angles. Il s'agit d'une solution parfaite pour le projet de loi, mais elle a déjà été tentée dans des versions antérieures. Je suis désolé, j'ai oublié son nom, mais en 2015, un député libéral avait proposé un très bon projet de loi qui aurait également remédié à ce problème.

Cette solution existe depuis longtemps. Il s'agit d'un projet de loi très simple qui propose des garanties fondamentales et claires. Il ne laisse pas de place pour les échappatoires.

Mes collègues de tout le pays l'ont étudié. Ils en sont très satisfaits. Ils souhaiteraient que son seuil soit plus élevé pour les entreprises de taille moyenne, mais il constitue un excellent point de départ.

Pour répondre à votre question, nous n'avons absolument pas besoin de réaliser plus d'études sur ce sujet. Il serait inutile de poser plus de questions. C'est la première fois que j'ai l'occasion de contribuer à un projet de loi, et je n'ai jamais été aussi fier d'apporter mon aide.

It has to be unanimous. I don't see how anyone could be opposed to helping small businesses transfer their business to their children. It's levelling the playing field.

Senator Mercer: Thank you, Mr. Janzen, for being here. I'm going to go to a practical story that I'm familiar with here in Nova Scotia. It's a good-sized farm. The dad was operating the farm, his children were operating the farm and he's now retired. This is an actual case where he's now retired. The farm is now in the children's hands, but they split the operation. One son has taken the egg side of the farm, which he's turned into a very profitable operation. The other child has taken the rest of the farm, which includes some dairy quota and some beef.

How does this bill affect them when mom or dad wants to sell the farm to not one child but two children?

Mr. Janzen: This bill is doing two things. There is a separate section that now exempts siblings from the rules in section 55. Section 84.1 is the second-most complicated section of the act, section 55 is the most.

What this bill is doing is enabling that farm to be split into two without immediate tax consequences. Alternatively, if dad were to sell to each child, this bill would also help that.

Without getting into the technical details, because these sections are crazy, this bill will also help split a farm into two so that one child can take the egg and the other child can take the wheat or whatever. So that will help this.

[Translation]

Senator Mégie: I heard you mention real versus artificial transactions earlier. Could you give us an example and explain how you distinguish between a legitimate sale involving a business owner and their son or daughter and an artificial transaction?

[English]

Mr. Janzen: That's a good question. A real transaction clearly is mom and dad selling to the children and the children taking over the business and carrying on.

When I use the term "artificial," I'm getting a little bit outside of the real transfer, because what started section 84.1 was practitioners in my field were using the capital gain exemption to do an artificial transfer where you would just sell your corporation to a holding company that you yourself owned, and you would claim the capital gain exemption on that sale and be able to strip out \$500,000 or \$800,000 tax-free.

Le projet de loi ne peut que faire l'unanimité. Je ne vois pas comment on pourrait s'opposer à aider les petites entreprises à transférer leurs activités à leurs enfants. Il s'agit de mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

Le sénateur Mercer : Merci, monsieur Janzen, d'être présent. Je vais parler d'un cas pratique que je connais bien et qui se trouve ici, en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une exploitation agricole de taille raisonnable. Le père exploitait la ferme avec ses enfants et a maintenant pris sa retraite. Il s'agit d'un cas réel d'agriculteur qui a pris sa retraite. La ferme est maintenant exploitée par les enfants, mais ils se partagent les activités. L'un des fils se charge de la production d'œufs, qu'il a rendue très rentable. L'autre enfant a repris le reste de l'exploitation, qui comprend quelques quotas de lait et un peu d'élevage bovin.

Quelle incidence ce projet de loi aura-t-il sur eux lorsque leur mère ou leur père voudra vendre l'exploitation à non pas un, mais deux de leurs enfants?

M. Janzen : Ce projet de loi accomplit deux choses. Il comporte un article distinct qui exempte désormais les frères et sœurs des règles de l'article 55. L'article 84.1 est l'article le plus compliqué de la loi, après l'article 55.

Ce projet de loi permet de diviser cette exploitation en deux sans conséquence fiscale immédiate. Par ailleurs, si le père vendait une partie de son exploitation à chacun de ses enfants, ce projet de loi l'aiderait également à le faire.

Sans entrer dans les détails techniques, parce que ces articles sont extrêmement complexes, ce projet de loi aidera également à diviser une exploitation en deux, de sorte qu'un enfant puisse prendre les œufs et l'autre, le blé ou autre, ce qui facilitera les choses.

[Français]

La sénatrice Mégie : J'ai entendu parler tout à l'heure de transactions réelles par opposition aux transactions artificielles. Pouvez-vous nous donner un exemple, et nous expliquer les critères sur lesquels on s'appuie pour savoir si la personne a vendu de bonne foi à ses enfants, ou au contraire pour dire que c'est une transaction artificielle?

[Traduction]

M. Janzen : C'est une bonne question. La vente d'une entreprise de parents à enfants pour que ces derniers reprennent cette activité constitue une transaction réelle.

Lorsque j'utilise le mot « artificiel », je m'éloigne un peu du transfert réel, car ce qui a entraîné la création de l'article 84.1 est le fait que les praticiens de mon domaine utilisaient l'exonération des gains en capital pour effectuer des transferts artificiels qui consistaient tout simplement à vendre votre société à une société de portefeuille dont vous étiez le propriétaire et à demander l'exonération des gains en capital sur cette vente, ce

That's what I call an artificial transaction. Section 84.1 will still apply to such a transaction.

In terms of a sale to children, there really is no artificial transaction there. It's pretty clear. As long as the sale is done, there is nothing to prevent dad from being an adviser and being involved in the business, but the children have to take over the share ownership and they're the ones who will own it for the next five years. That's why this bill prevents any artificial type of transaction where it will revert. An artificial transaction is when the business reverts back to dad over a couple of years, just to use up the kids' exemption. This bill prevents that.

Senator Hartling: This is a question for Mr. Janzen. It's so nice to see tax people getting excited. Thank you for that. When you're excited, that's a good thing and I appreciate that.

With this bill being passed, do you see some other things that could follow this? What would be needed next? This would be one huge step that would fix a big problem. What issues could come from that or follow after this happens?

Mr. Janzen: Oh, I have my druthers. I would like to see a couple of things. Right now, I would like to see this exempt sales from parents to children and grandchildren to apply to sales among brothers and sisters. That would be nice. I would like to see the threshold eventually raised because it doesn't take long to get to \$10 million of taxable capital these days, and then the rules start to not apply to those types of corporations. That can all come in due time.

My view is that the five-year threshold is a little long, but we're fine with it. In this world, things change quickly. Many of us would like to see it at three years because that's the bar for a lot of other transactions in the Income Tax Act. However, in the future we would like to see it applied to siblings. That's where I would like to see this go.

Senator Hartling: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Forest: I want to start by apologizing to Mr. Maguire and Mr. Janzen. The Canadiens beat the Jets last night, so be careful in the next few games.

qui vous permettait de récupérer 500 000 \$ ou 800 000 \$ en franchise d'impôt.

C'est ce que j'appelle une transaction artificielle. L'article 84.1 s'appliquera encore à ce type de transaction.

Dans le cas de la vente aux enfants, il n'y a pas vraiment de transaction artificielle. C'est assez simple. Tant que la vente est effectuée, rien n'empêche le père de jouer le rôle de conseiller et de participer à la gestion de l'entreprise, mais les enfants doivent reprendre l'actionnariat, et ce sont eux qui en seront les propriétaires pendant les cinq années suivantes. C'est pourquoi ce projet de loi empêche tout type de transaction artificielle qui pourrait être révoquée. Une transaction artificielle consiste à rendre l'entreprise au père sur une période de quelques années, uniquement pour utiliser l'exemption des enfants. Ce projet de loi empêche que cela se produise.

La sénatrice Hartling : J'ai une question pour M. Janzen. C'est si agréable de voir des fiscalistes s'enthousiasmer pour le projet. Je vous en remercie. Quand vous êtes emballés, c'est une bonne chose, et je vous en remercie.

D'autres mesures pourraient-elles être prises après l'adoption de ce projet de loi? Que faudrait-il faire ensuite? Il s'agirait d'une étape importante qui permettrait de résoudre un gros problème. Quelles difficultés pourraient en découler ou s'ensuivre?

M. Janzen : Oh, s'il n'en tenait qu'à moi, j'aimerais que l'on fasse deux ou trois choses. En ce moment, j'aimerais que l'exemption qui s'applique aux ventes entre des parents et leurs enfants et petits-enfants s'applique aux ventes entre frères et sœurs. Ce serait une bonne chose. J'aimerais que le seuil finisse par être relevé, car de nos jours, il ne faut pas grand-chose pour atteindre 10 millions de dollars de capital imposable, et les règles commencent alors à ne plus s'appliquer à ce type de sociétés. Ces changements peuvent être apportés en temps voulu.

Je trouve que la période de cinq ans est un peu longue, mais elle nous convient. Dans le monde actuel, les choses changent rapidement. Nombre d'entre nous aimeraient que le seuil soit fixé à trois ans, car c'est le seuil appliqué à de nombreuses autres transactions dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, à l'avenir, nous aimerions que cette mesure s'applique aux frères et sœurs. J'aimerais que les choses aillent dans cette direction.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Forest : D'entrée de jeu, j'offre mes excuses au député Maguire et à M. Janzen, étant donné que le Canadien a battu les Jets hier soir; on essaiera de faire attention pour les prochaines parties...

Mr. Janzen, the lifetime capital gains exemption is currently \$883,384 for a small business and \$1 million for a farm or fishing property. You are an accountant, so can you explain the principle of a lifetime capital gains exemption, to help us really understand the difference between that and a dividend, which is taxed at a much higher rate? That information will be helpful as we prepare to meet with officials from the Canada Revenue Agency.

[English]

Mr. Janzen: Yes, an example would be where I just used \$1 million for a farm corporation. If you sell your corporation and get the capital gain exemption and it's a farm corporation and it's \$1 million, it's still a capital gain and, as long as your farm corporation qualifies, that whole million will be eligible for the capital gains exemption and you will pay no tax.

Just as an aside, you're probably going to pay a lot of alternative minimum tax, which can be substantial, that you'll get back over the years. It's often not totally tax-free, but ultimately it will be.

There are different ways to structure these sales. The worst is if your son sets up a corporation and buys the shares from you, as a mom or dad. Now, all of a sudden, your capital gain gets converted into a dividend by the Income Tax Act and that dividend — I'm using Manitoba rates and we're pretty well the highest in the country — has a 45% tax rate and it's fully taxable, not just half like a capital gain. Therefore, as a taxpayer, you want to structure your affairs in the best way. You want it to be a capital gain and you want it to be eligible for the capital gain exemption and it is if you sell it to a stranger.

[Translation]

Senator Forest: The lifetime element comes from the fact that, over time, the more the capital gain increases, the more it is factored in. Is that right?

[English]

Mr. Janzen: Yes, it's a lifetime item so nobody can get more than \$1 million of their gains tax-free. For small businesses, the numbers that aren't farm corporations, it's being adjusted for inflation each year. I believe it's already up to about \$860,000. But that's, again, a lifetime amount. You can only use it once. If you sell your business for \$5 million, then \$4 million will be

Monsieur Janzen, en ce qui concerne l'exonération cumulative des gains en capital, actuellement, le seuil est à 883 384 \$ pour les petites entreprises, et 1 000 000 \$ pour les entreprises agricoles et de pêche. Pourriez-vous nous expliquer plus précisément, à titre de comptable, le principe de l'exonération cumulative des gains en capital, pour qu'on puisse bien saisir la différence entre cela et un versement de dividendes, dont le taux d'imposition est beaucoup plus important, et ce, en vue de nos prochaines réunions avec les représentants de l'Agence du revenu du Canada?

[Traduction]

M. Janzen : Oui, par exemple, si vous venez d'utiliser 1 million de dollars pour une société agricole. Imaginez que vous bénéficiez de l'exonération des gains en capital si vous vendiez une société agricole dont le montant s'élève à 1 million de dollars — il s'agit toujours d'un gain en capital. Tant que votre société agricole est admissible, l'intégralité de cette somme sera admissible à l'exonération des gains en capital, et vous ne paierez pas d'impôt.

Soit dit en passant, vous paierez probablement une somme importante au titre de l'impôt minimum de remplacement, dont le montant peut être considérable. C'est une somme que vous récupérerez au fil des ans. Il arrive souvent qu'elle ne soit pas totalement exempte d'impôt, mais elle finira par l'être.

Il existe différentes façons de structurer ces ventes. La pire consiste à ce que votre fils crée une société et que vous, en qualité de père ou de mère, lui vendiez des actions. Tout à coup, votre gain en capital est converti en dividende par la Loi de l'impôt sur le revenu et ce dividende — j'utilise les taux du Manitoba et nous avons pratiquement les taux les plus élevés du pays — est soumis à un taux d'imposition de 45 %, et il est imposable en totalité, et non seulement à moitié, comme un gain en capital. En tant que contribuable, vous avez donc intérêt à structurer vos affaires de la meilleure façon possible. Vous devez faire en sorte qu'il s'agisse d'un gain en capital et qu'il soit admissible à l'exonération des gains en capital, ce qui est le cas si vous vendez votre exploitation à un étranger.

[Français]

Le sénateur Forest : La notion de cumulation vient du fait que, au fil des ans, plus le gain en capital augmente, plus il est considéré, c'est bien cela?

[Traduction]

M. Janzen : Oui, c'est une exonération cumulative, alors personne ne peut obtenir une exonération de plus de 1 million de dollars. Pour les petites entreprises, celles qui ne sont pas des sociétés agricoles, le montant est rajusté en fonction de l'inflation chaque année. Je crois qu'il se situe déjà à environ 860 000 \$. Toutefois, comme je l'ai dit, c'est un montant

subject to capital gains tax. It's not like these guys are getting away with everything tax-free.

Senator R. Black: Thank you, Mr. Janzen, for being here and for your significant clarity through the examples you provided. They really do make a lot of sense.

In your expert opinion, to what extent would the implementation of Bill C-208 create the opportunity for further unwanted tax avoidance practices?

Mr. Janzen: Are you asking whether this will create more loopholes in tax planning by us tax guys?

Senator R. Black: Yes, thank you.

Mr. Janzen: We don't see any loopholes. And I would be honest because I've spoken with Larry Maguire and his associates throughout this process and if we saw potential loopholes we would have raised them by now because, first of all, we want this to pass. The government has done such a great job over the 30 years of shutting down loopholes and this one does not open up any new ones. Someone, somewhere might find something, but this bill has been in draft form amongst many practitioners and no one has found a loophole yet.

Senator R. Black: Thank you, Mr. Janzen.

The Chair: Thank you, senators, you've all been prompt. I greatly appreciate that. And thank you, Mr. Janzen, it was a pleasure to have you with us today. There were great questions and answers.

Honourable senators, we've reached the end of our second panel and we're ready to move on now to our third panel and we have three people on that panel. We have Corinne Pohlmann, Senior Vice President, National Affairs and Partnerships, Canadian Federation of Independent Business; Scott Ross, Assistant Executive Director of the Canadian Federation of Agriculture; and Dr. Rick Williams, Research Director for the Canadian Council of Professional Fish Harvesters.

We have a representative from each of the three parts of this legislation that we're proposing. Each of these people has been given five minutes for their presentation, and senators will have four minutes each for questions.

Ms. Pohlmann, would you start off, please? The floor is now yours.

cumulatif. Il ne peut être utilisé qu'une seule fois. Si une personne vend son entreprise 5 millions de dollars, un montant de 4 millions sera assujéti à l'impôt sur les gains en capital. Les gens ne s'en tirent donc pas en ne payant aucun impôt.

Le sénateur R. Black : Monsieur Janzen, je vous remercie de votre présence et de vos exemples clairs, qui ont vraiment beaucoup de sens.

Selon votre avis d'expert, dans quelle mesure la mise en œuvre du projet de loi ouvrira-t-elle la porte à d'autres pratiques d'évitement fiscal non désirées?

M. Janzen : Demandez-vous si ce projet de loi créera plus d'échappatoires dans la planification fiscale par des gens comme nous?

Le sénateur R. Black : C'est exact, merci.

M. Janzen : Nous ne voyons aucune échappatoire. C'est une réponse honnête parce que j'ai parlé avec Larry Maguire et ses collaborateurs tout au long du processus, et si nous avons vu des échappatoires potentielles, nous les aurions déjà signalées parce que, avant toute chose, nous voulons que ce projet de loi soit adopté. Le gouvernement a fait un excellent travail au cours des 30 dernières années pour éliminer les échappatoires, et ce projet de loi n'en crée pas de nouvelles. Il se pourrait que quelqu'un, quelque part, trouve quelque chose, mais de nombreux fiscalistes ont vu l'ébauche de ce projet de loi et personne n'a trouvé une échappatoire à ce jour.

Le sénateur R. Black : Je vous remercie, monsieur Janzen.

La présidente : Je vous remercie, chers collègues, d'avoir tous procédé rapidement. Je vous en suis très reconnaissante. Je vous remercie également, monsieur Janzen. C'était un plaisir de vous avoir avec nous aujourd'hui. Nous avons eu d'excellentes questions et réponses.

Honorables sénateurs, cela met fin à notre rencontre avec ce témoin, et nous sommes prêts à passer aux trois témoins qui seront avec nous pendant la dernière heure. Nous accueillons Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Scott Ross, directeur exécutif adjoint, de la Fédération canadienne de l'agriculture; et Rick Williams, directeur de recherche, du Conseil canadien des pêcheurs professionnels.

Nous avons un représentant pour chacune des trois parties de cette mesure législative que nous proposons. Chacun d'eux dispose de cinq minutes pour présenter sa déclaration liminaire, et les sénateurs auront chacun quatre minutes pour poser des questions.

Madame Pohlmann, pouvez-vous commencer, s'il vous plaît? Vous avez la parole.

Corinne Pohlmann, Senior Vice-President, National Affairs and Partnerships, Canadian Federation of Independent Business: Thank you, chair. Good morning.

Canadian Federation of Independent Business, or CFIB, for those who may not know, is a not-for-profit, non-partisan organization that represents 95,000 small- and medium-sized businesses, which are all independently owned Canadian companies. Our members come from all sectors of the economy and are found in every region of the country.

We focus on three things at CFIB: advocacy, which is where we raise our members' issues with all levels of government; we provide needed assistance and advice through our helpline and website; and we provide our members with savings on products and services they may need to run their business. We're also heavily research-based, so we rely on our members' feedback through our survey processes to guide our policy agenda and I will be sharing some of that with you today.

I want to thank you for the opportunity to be here to share our perspectives on this important bill, Bill C-208, which addresses the unfair tax treatment of small business owners hoping to sell their business to their children.

It is my understanding — and I think it was explained by the previous witness — that when a business owner sells their business to someone unrelated to them, it's treated as a capital gain and they can then use the lifetime capital gains exemption to maximize the investment, but when it is sold to their children, it is treated as a dividend and therefore taxed at a higher rate as there is no access to the lifetime capital gains exemption.

This issue has been a long-standing one for CFIB as we have supported variations of this bill in previous Parliaments such as when it was introduced by the opposition Liberals in 2015, then again by the NDP in 2017 and, in fact, there was a similar bill by the Bloc Québécois at the same time. The current government even mentioned during consultations to address this issue back in 2017 when other tax changes affecting small businesses were first introduced, but those consultations were never completed. We are hoping this iteration of the bill by the Conservatives will finally bring the changes needed to address this long-standing, unfair tax treatment of small businesses. Given it has been raised over the years by all political parties at some point, we see it clearly has some support from all parties.

Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Je vous remercie, madame la présidente. Bonjour.

Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ou FCEI, est une organisation non partisane à but non lucratif qui représente 95 000 petites et moyennes entreprises, toutes des entreprises canadiennes indépendantes. Nos membres se trouvent dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays.

La FCEI se concentre sur trois éléments : nous défendons les intérêts de nos membres en soulevant leurs problèmes auprès de tous les échelons de gouvernement; nous leur offrons de l'aide et des conseils par l'entremise de notre ligne d'assistance et notre site Web; et nous leur faisons réaliser des économies sur les produits et les services dont ils ont besoin pour gérer leur entreprise. Nous sommes aussi très orientés vers la recherche, alors nous nous appuyons sur la rétroaction que nous fournissent nos membres lors de nos sondages pour orienter notre programme d'action, et je vous en parlerai un peu aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de vous faire part de notre point de vue sur cet important projet de loi qui vise à corriger le traitement fiscal injuste dont font l'objet les propriétaires de petite entreprise qui souhaitent vendre leur entreprise à leurs enfants.

À ma connaissance — et je pense que c'est ce qu'a expliqué le témoin précédent —, lorsqu'un propriétaire d'entreprise vend son entreprise à quelqu'un non apparenté, la vente est considérée comme un gain en capital, et il peut demander une exonération cumulative des gains en capital pour maximiser l'investissement, mais lorsqu'il la vend à ses enfants, la vente est considérée comme un dividende et donc imposée à un taux plus élevé, et il ne peut obtenir l'exonération cumulative des gains en capital.

Il s'agit d'un problème soulevé depuis longtemps par la FCEI qui a appuyé les différentes moutures de ce projet de loi lors des législatures précédentes, notamment celles présentées par l'opposition libérale en 2015, puis par le NPD en 2017, et, en fait, une aussi par le Bloc québécois au même moment. L'actuel gouvernement a même soulevé la question lors des consultations pour remédier à ce problème en 2017 lorsque d'autres changements fiscaux visant les petites entreprises ont été présentés la première fois, mais ces consultations n'ont jamais abouti. Nous espérons que cette mouture proposée par les conservateurs nous mènera enfin aux changements nécessaires pour remédier à ce traitement fiscal injuste de longue date pour les petites entreprises. Comme c'est un problème qui a été

First, though, I want to explain why this is important now. I will be referring to some charts that are part of a slide deck that was shared with the clerk prior to the presentation if you would like to take a look at that, if you would like to follow along. On slide 3 of that presentation is basically some data we collected in 2018. We did some work on succession to better understand what the plans of small business owners were at that time. We found that 72% of small business owners planned to exit their business within the next 10 years, which would mean that approximately \$1.5 trillion in assets would be transferred from one generation to the next.

On slide 4, you can see that most — 81% — of small business owners were exiting their business to retire, with only 1 in 10 actually planning on moving to another business venture. This is significant because most small business owners actually rely on the proceeds from the sale of their business to help fund their retirement. This is because small business owners do not have pension plans. They may also have very limited RRSPs because many pay themselves in dividends. So the proceeds from the sale of their business often is their retirement plan. So it's important that they be able to get as much value as they can out of their business in order to be able to have a decent retirement.

On slide 5, you will see that while almost 1 in 2 small business owners hoped to sell their business to someone unrelated to them, 1 in 4 want to sell their business to their children. Bill C-208 would help these businesses keep their business in the family and help make sure they have more of the resources they need to retire comfortably.

There is a quick note in there I wanted to add about a few other interesting findings from our 2018 report that may be of interest to you. We found that half of small business owners actually have no succession plan. Of those that do have a plan, most are informal and likely not as well developed as they could be.

The reason this is important is by having a succession plan they can increase the likelihood of a successful succession process, and it's something we encourage. The good news, though, is that the closer they are to exiting their business, the more likely they are to have a formal plan, but even then, the majority are relying on an informal plan. We have been working very hard at the organization to provide our members with means to be able to do these succession plans more easily and have them put in writing so it is clear to all involved what the plan is

soulevé au fil des ans par tous les partis politiques, nous considérons qu'il bénéficie clairement d'appuis au sein de tous les partis.

J'aimerais toutefois commencer par vous expliquer pourquoi cela est si important à l'heure actuelle. Je vais faire référence à des graphiques qui font partie des diapositives que j'ai fait parvenir à la greffière avant mon exposé pour que vous puissiez les voir et suivre avec moi. Sur la diapositive 3, vous voyez essentiellement des données qui ont été recueillies en 2018. Nous nous sommes penchés sur la relève pour mieux comprendre les projets des propriétaires de petite entreprise à ce moment. Nous avons appris que 72 % des propriétaires prévoient céder leur entreprise au cours des 10 prochaines années, ce qui représente un transfert d'actifs d'environ 1,5 billion de dollars d'une génération à la suivante.

Sur la diapositive 4, vous pouvez voir que la plupart des propriétaires de petite entreprise — 81 % — prévoyaient céder leur entreprise pour prendre leur retraite, et que seulement 1 sur 10 prévoyait démarrer une autre entreprise. Il s'agit d'une information importante parce que la plupart des propriétaires de petite entreprise comptent sur le produit de la vente pour financer leur retraite, la raison étant que ces propriétaires n'ont pas de régime de pension. Comme ils sont nombreux à se payer en dividendes, ils peuvent aussi avoir peu de REER. C'est donc souvent le produit de la vente de leur entreprise qui constitue leur plan de retraite et c'est pourquoi il est important pour eux d'en tirer le plus possible pour leur permettre d'avoir une retraite décente.

Sur la diapositive 5, vous voyez que près de 1 propriétaire sur 2 espère vendre son entreprise à un acheteur non apparenté, mais que 1 sur 4 souhaite la vendre à ses enfants. Le projet de loi C-208 aiderait ces propriétaires à faire en sorte que leur entreprise reste dans la famille et qu'ils obtiennent les ressources dont ils ont besoin pour prendre une retraite confortable.

J'aimerais souligner rapidement quelques autres éléments importants tirés de ce rapport de 2018 qui pourraient vous intéresser. Nous avons appris que la moitié des propriétaires de petite entreprise n'ont pas de plan de relève, et que parmi ceux qui en ont un, ce plan est souvent informel et sans doute moins bien préparé qu'il le devrait.

C'est important, parce qu'en ayant un plan de relève, ils augmentent leur chance que la transition se passe bien, et c'est un élément que nous encourageons. Toutefois, plus ils sont près du moment de céder leur entreprise — et c'est la bonne nouvelle —, plus ils sont susceptibles d'avoir un plan formel, mais même dans ce cas, la majorité a un plan informel. Nous travaillons très fort pour offrir à nos membres des façons de leur simplifier la vie pour préparer ces plans et les mettre par écrit, afin que le plan pour l'entreprise soit clair pour toutes les parties

for the business. We have a web hub page that gives information and guidelines and tools for our members to do just that.

Ultimately, though, as you will see on slide 8 if you are able to have the slide deck in front of you, the greatest barrier for business owners looking to exit their business is finding a suitable buyer. This is followed by the challenges of being able to value your business appropriately. Given the fact that finding a buyer is the biggest challenge small businesses face, we want to make sure there are plenty of good options for them. We need to make sure they can also have the opportunity to be able to sell their business to their children. Since so many of them want to sell it to their children, we believe they should be treated no differently than those who want to sell to a third party.

That is why our members strongly support having the transfer of a small business to the owners' children be given the same tax treatment as that provided to those who want to transfer to a third party. This is clear on slide 9, where you can see that 78% supported having equal tax treatment.

Bill C-208 will finally address this long-standing tax unfairness that requires small business owners to pay more in taxes if they want to sell their business to their children than if they sold it to a third party. This tax change is long overdue. Fixing this unfairness by passing this bill quickly would be a bit of good news in an otherwise challenging and difficult year for so many small business owners. In addition, we would like to see the lifetime capital gains exemption simplified and expanded to include at least some assets — it is currently based only on the shares of a business — and that it be increased to \$1 million for all small businesses, not just fishers and farmers.

Thank you for your attention, and I look forward to any questions you may have.

The Chair: Thank you for your presentation. I would now like to move on to Scott Ross and ask him for his presentation.

Scott Ross, Assistant Executive Director, Canadian Federation of Agriculture: Thank you, Madam Chair and committee members, for the opportunity to speak to you today. My name is Scott Ross and I'm the Assistant Executive Director of the Canadian Federation of Agriculture, or CFA. We are Canada's largest general farm organization, representing nearly 200,000 Canadian farm families from coast to coast to coast. I would like to start by thanking the committee for inviting CFA to speak on Bill C-208 as the facilitation of farm family transfers is of critical importance to CFA and its members.

concernées. Nous avons une page pivot qui contient de l'information, des directives et des outils pour que nos membres puissent le faire.

Au bout du compte, toutefois, comme vous pouvez le voir sur la diapositive 8 si vous avez la présentation devant vous, ce qui constitue le plus gros obstacle pour eux, c'est de trouver un acheteur qui convient, et vient ensuite la façon de bien déterminer la valeur de leur entreprise. Trouver un acheteur étant l'obstacle le plus important pour eux, nous voulons nous assurer qu'ils disposent de beaucoup de bonnes options. Nous voulons nous assurer qu'ils ont aussi la possibilité de vendre leur entreprise à leurs enfants. Comme ils sont nombreux à vouloir le faire, nous croyons qu'ils ne devraient pas être traités différemment de ceux qui veulent la vendre à un tiers.

C'est pourquoi nos membres appuient fermement l'idée voulant que ceux qui veulent transférer leur petite entreprise à leurs enfants bénéficient des mêmes avantages fiscaux que ceux qui veulent la transférer à un tiers. On peut le voir clairement sur la diapositive 9 : 78 % sont en faveur d'un traitement fiscal équitable.

Le projet de loi C-208 permettra enfin de remédier à l'iniquité fiscale de longue date qui fait en sorte que les propriétaires de petite entreprise doivent payer plus d'impôt s'ils souhaitent vendre leur entreprise à leurs enfants plutôt qu'à un tiers. Ce changement fiscal se fait attendre depuis très longtemps. Remédier à cette iniquité en adoptant ce projet de loi rapidement serait une bonne nouvelle qui tomberait bien dans une année où tant de propriétaires de petite entreprise ont connu leur lot de difficultés. Nous aimerions de plus que l'exonération cumulative des gains en capital soit simplifiée et sa portée élargie pour inclure à tout le moins certains actifs — elle ne s'applique actuellement qu'aux actions d'une entreprise — et que le montant soit porté à un million de dollars pour toutes les petites entreprises, et pas seulement pour les pêcheurs et les agriculteurs.

Je vous remercie de votre attention, et je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie de votre exposé. Je vais maintenant céder la parole à Scott Ross et lui demander de nous présenter sa déclaration liminaire.

Scott Ross, directeur exécutif adjoint, Fédération canadienne de l'agriculture : Je vous remercie, madame la présidente, et mesdames et messieurs les membres du comité, de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je m'appelle Scott Ross et je suis directeur exécutif adjoint à la Fédération canadienne de l'agriculture, ou FCA. Nous sommes la plus grande organisation agricole générale du Canada et représentons près de 200 000 familles agricoles canadiennes d'un océan à l'autre. J'aimerais commencer par remercier le comité d'avoir invité la FCA à prendre la parole au sujet du

Agriculture is capital-intensive and succession planning is critical for a sector that will transfer tens of billions of dollars in assets to the next generation in this decade alone. COVID-19 has fundamentally affected Canada and the world's economic outlook. Canadian agriculture is not immune to this, but the sector is very well positioned to drive Canada's economic recovery. Yet the average age of Canadian farmers now exceeds 55 and the opportunities these businesses face carry into the next generation.

As a sector where the vast majority of businesses remain family-owned, maintaining the financial health of these businesses across generations is critical. This is in the interest of all Canadians, as studies have shown that family farming encourages sustainable growth, environmental stewardship and increased spending within one's local community, not to mention its contributions to the social fabric of rural Canada.

On Bill C-208, I would begin by noting that I'm not a tax expert. However, in 2012, I supported a taxation committee at CFA comprised of tax practitioners and farm leaders from across Canada with a mandate to identify and review the most critical tax-related issues facing Canadian farmers. The disincentive section 84.1 presents to family farm transfers — a primary focus of Bill C-208 — was identified as a priority by this committee and has been a focus of the CFA ever since.

This was reiterated when farm leaders from across Canada passed a resolution at CFA's annual general meeting this year, imploring Parliament to support the passage of Bill C-208 before the next federal election as a priority for Canadian farmers.

Simply put, the current wording of the Income Tax Act penalizes a farmer if they choose to transfer the farm business to a family member as opposed to an anonymous third party. When a retiring farmer sells their businesses to their children, they face the prospect of paying a lot more in taxes than if they were to sell to a stranger. This difference in treatment can amount to hundreds of thousands of dollars. This amounts to reduced productivity, increased financial risk and lost opportunities at a time where the sector holds such immense potential for growth.

There are over 43,000 family farm corporations across Canada, operating on more than 50 million acres of land. The transfer of each one of these businesses, were they to stay in the family, would be disadvantaged and face this undue tax burden.

projet de loi C-208, car faciliter le transfert d'une ferme familiale est d'une importance cruciale pour la FCA et ses membres.

L'agriculture est une activité à forte concentration de capitaux, et la planification de la relève est indispensable à un secteur où des dizaines de milliards de dollars d'actifs seront transférés à la prochaine génération au cours de la présente décennie uniquement. La COVID-19 a eu des répercussions profondes sur le Canada et sur les perspectives économiques mondiales. L'agriculture canadienne n'y échappe pas, mais le secteur est bien placé pour être le moteur de la relance économique du pays. Toutefois, la moyenne d'âge des agriculteurs canadiens dépasse maintenant 55 ans et les possibilités qui s'offrent à eux s'étendent à la prochaine génération.

Comme il s'agit d'un secteur où la vaste majorité des entreprises demeurent la propriété d'un membre de la famille, il est essentiel d'assurer la santé financière de ces entreprises d'une génération à l'autre. C'est aussi dans l'intérêt de tous les Canadiens puisque des études ont démontré que les entreprises agricoles familiales favorisent la croissance durable, une saine gestion de l'environnement et un accroissement des dépenses au sein de la communauté, sans compter leur apport au tissu social du Canada rural.

Au sujet du projet de loi C-208, je commencerai par souligner que je ne suis pas un expert en fiscalité. Cependant, en 2012, j'ai appuyé un comité sur la fiscalité à la FCA, composé de fiscalistes et de dirigeants agricoles de partout au Canada, dont le mandat était de recenser et d'examiner les problèmes fiscaux les plus importants auxquels font face les agriculteurs canadiens. L'effet dissuasif de l'article 84.1 sur les transferts d'exploitation agricole familiale — sur lequel porte principalement le projet de loi C-208 — a été recensé comme une priorité par ce comité et est au centre des efforts de la FCA depuis lors.

De plus, lors de l'assemblée générale annuelle de la FCA cette année, les dirigeants agricoles de tout le Canada ont adopté une résolution pour exhorter le Parlement à appuyer l'adoption du projet de loi C-208 avant les prochaines élections fédérales, en en faisant une priorité pour les agriculteurs canadiens.

En termes simples, le libellé actuel de la Loi de l'impôt sur le revenu pénalise un agriculteur qui choisit de transférer son entreprise agricole à un membre de sa famille plutôt qu'à un tiers anonyme. Lorsqu'un agriculteur qui prend sa retraite vend son entreprise à ses enfants, il risque de payer beaucoup plus d'impôts que s'il la vend à un étranger. Cette différence de traitement peut se chiffrer en centaines de milliers de dollars. Cela se traduit par une baisse de productivité, un risque financier accru et des possibilités perdues à un moment où le secteur présente un immense potentiel de croissance.

Il existe plus de 43 000 entreprises agricoles familiales au Canada, qui exploitent plus de 50 millions d'acres de terre. Si leur transfert se faisait au sein de la famille, chacune d'elles serait désavantagée et ferait face à ce fardeau fiscal indu.

CFA supports Bill C-208 because it essentially ensures that real family transfers receive the same capital gains treatment as those businesses selling to an unrelated party, rather than treating the difference as a dividend that is taxed at a higher rate and cannot access the lifetime capital gains exemption.

CFA supports the safeguards in Bill C-208 to prevent surplus stripping by assuring that a real transaction has taken place. For example, if the shares are sold by the child within five years of acquiring them, the transaction is deemed to have involved dividends and taxes will be charged retroactively.

We are not seeking preferential treatment for family farms, but instead looking to ensure the Income Tax Act recognizes real intergenerational business transfers and treats them accordingly.

In conclusion, I would like to thank the committee for its time and emphasize that the CFA seeks your support for the timely passage of Bill C-208. Bill C-208 is now the third iteration of the same bill, having been introduced to the House of Commons by three different parties, receiving multi-party support at third reading and now advancing further than either of its previous iterations. The potential to address this long-standing barrier to intergenerational family farm transfers has never been so closely in reach.

I would like to thank you, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Ross, for your presentation. We will now move on to Dr. Williams. The floor is yours.

Dr. Rick Williams, Research Director, Canadian Council of Professional Fish Harvesters: My thanks to the chair and committee members for the invitation to appear.

With the new Fisheries Act — Bill C-68 in 2019 — and new regulations in the act in 2020 to support Atlantic fisheries, the Department of Fisheries and Oceans has recently made a historic commitment to sustaining East Coast commercial fisheries as an industry composed of independent, community-based small businesses. The following quote is from the *Canada Gazette* publication of the new regulations:

Fishing remains one of the main industries in rural coastal Eastern Canada generating about \$1.7 billion in landed value (inshore fleets only) in 2017 and supporting many fisheries-dependent communities.

La FCA appuie le projet de loi C-208 parce qu'il garantit essentiellement que les gains en capital seront traités de la même manière lors d'un transfert familial réel que lors d'une vente à un tiers non apparenté, et non pas que la différence sera considérée comme un dividende imposé à un taux plus élevé et sans droit à l'exonération cumulative des gains en capital.

La FCA appuie les mesures de protection prévues dans le projet de loi C-208 pour empêcher le dépouillement des surplus en s'assurant qu'une véritable transaction a eu lieu. Par exemple, si les actions sont vendues par l'enfant dans les cinq ans suivant leur acquisition, la transaction est réputée avoir porté sur des dividendes et l'impôt sera exigé rétroactivement.

Nous ne cherchons pas à obtenir un traitement préférentiel pour les fermes familiales, mais plutôt à faire en sorte que la Loi de l'impôt sur le revenu reconnaisse les véritables transferts d'entreprise intergénérationnels et les traite en conséquence.

En conclusion, j'aimerais remercier les membres du comité pour le temps qu'ils nous ont accordé et souligner que la FCA sollicite votre appui pour l'adoption rapide du projet de loi C-208 puisqu'il en est à sa troisième mouture et qu'il a été présenté à la Chambre des communes par trois partis différents. Il a reçu un appui multipartite en troisième lecture et est maintenant rendu plus loin que toutes ses moutures précédentes. La possibilité d'éliminer cet obstacle de longue date au transfert intergénérationnel des exploitations agricoles familiales n'a jamais été autant à notre portée.

Je vous remercie et je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie de votre exposé, monsieur Ross. Nous allons passer à M. Williams. Vous avez la parole.

M. Rick Williams, directeur de recherche, Conseil canadien des pêcheurs professionnels : Je vous remercie, madame la présidente, et mesdames et messieurs les membres du comité, de votre invitation à témoigner.

Dans la foulée de la nouvelle Loi sur les pêches — le projet de loi C-68 en 2019 — et de ses nouveaux règlements en 2020 pour soutenir les pêches de l'Atlantique, le ministère des Pêches et des Océans a récemment pris un engagement historique pour assurer la viabilité des pêches commerciales sur la côte Est, une industrie composée de petites entreprises indépendantes et communautaires. La citation suivante est tirée de la publication du nouveau règlement dans la *Gazette du Canada* :

La pêche demeure l'une des principales industries des régions rurales côtières de l'Est du Canada, générant environ 1,7 milliard de dollars en valeur au débarquement (flottes côtières seulement) en 2017 et soutenant de nombreuses communautés dépendantes de la pêche.

In Atlantic Canada and Quebec, the fishing industry employs more than 59,000 fish harvesters and processing workers. The Government of Canada's policy objective is for the wealth to remain in the hands of those individuals who actively fish and for the accumulated wealth to be reinvested and spent in coastal communities rather than have it concentrated in the hands of a few wealthy corporations in large urban centres.

Success in the pursuit of this policy requires three things: healthy commercial fish stocks, the continuing development of and access to global seafood markets and the availability of a skilled labour force and a new generation of enterprise owner operators. After the chaotic 18 months we've all just been through, we would all agree that nothing is certain, but I would argue that the first two of these requirements are largely under control for the next 25 years.

Ecosystem-based management and the enforcement of sustainable catch limits for most commercially important fish stocks is advancing well, although climate change is a looming threat. The resilience of seafood markets has been severely tested by the global pandemic, but the industry has survived well and this year will set new records for export earnings. A more or less fixed supply of wild-caught seafood products within sustainable harvesting limits facing rapidly growing global demand means the economic future for fisheries looks bright.

I would argue that the third factor represents the most serious and immediate threat to the core viability and economic sustainability of the commercial fishery. For proof of this, look no further than the recent *The Big Reset* report of the Newfoundland and Labrador Economic Recovery Team, chaired by Dame Moya Greene. The report asserts that demographic realities will soon force dramatic downsizing of the fishery, with big companies taking over quotas from failing small businesses. The report takes as a given that there are not enough people in rural Newfoundland and Labrador communities to sustain the kinds of fisheries that the new DFO policy and regulations aim to perpetuate into the future.

More salient facts: For every 100 workers now at retirement age in rural communities across Atlantic Canada, there are only 50 to 65 young people entering the labour force across different provinces. Roughly 40 to 50% of jobs will not be filled without extraordinary measures to attract and retain new workers from outside. The average age of working fish harvesters, captains and crew in Canada in 2018 was 47. In the year 2000, 14% of working harvesters were 54 years of age, i.e., at retirement age. By 2018, 36% were over 54, ready to retire. By conservative

Au Canada atlantique et au Québec, l'industrie de la pêche emploie plus de 59 000 pêcheurs et travailleurs de la transformation du poisson. L'objectif stratégique du gouvernement du Canada est que la richesse reste entre les mains des personnes qui pêchent activement et que la richesse accumulée soit réinvestie et dépensée dans les communautés côtières plutôt que d'être concentrée entre les mains de quelques riches sociétés dans les grands centres urbains.

Pour mener à bien cette politique, trois éléments sont requis : des stocks de poissons commerciaux en santé, le développement continu de marchés mondiaux de produits de la mer et l'accès à ces marchés, ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et d'une nouvelle génération d'exploitants propriétaires d'entreprises. Après les 18 mois chaotiques que nous venons de vivre, nous serions tous d'accord pour dire que rien n'est certain, mais je dirais que les deux premières de ces exigences sont largement maîtrisées pour les 25 prochaines années.

La gestion écosystémique et l'application de limites de prises durables pour la plupart des stocks de poissons commercialement importants progressent bien, même si le changement climatique constitue une menace imminente. La résilience des marchés des produits de la mer a été mise à rude épreuve par la pandémie mondiale, mais l'industrie a bien survécu, et cette année, elle établira de nouveaux records en matière de recettes d'exportation. Le fait que, dans les limites d'une exploitation durable, l'approvisionnement en produits de la mer sauvages soit plus ou moins fixe, face à une demande mondiale en croissance rapide, signifie que l'avenir économique de la pêche est prometteur.

Je soutiens que le troisième facteur représente la menace la plus sérieuse et la plus immédiate pour la viabilité de base et la durabilité économique de la pêche commerciale. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le récent rapport intitulé *The Big Reset* qu'a publié la Newfoundland and Labrador Economic Recovery Team, qui est présidée par Dame Moya Greene. Le rapport affirme que les réalités démographiques vont bientôt nous forcer à réduire radicalement la pêche et que les grandes entreprises vont reprendre les quotas des petites entreprises défaillantes. Le rapport tient pour acquis qu'il n'y a pas assez de personnes dans les communautés rurales de Terre-Neuve-et-Labrador pour soutenir le type de pêche que la nouvelle politique et les nouveaux règlements du MPO visent à perpétuer dans l'avenir.

Autres faits saillants : pour 100 travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite dans les collectivités rurales du Canada atlantique, il n'y a que 50 à 65 jeunes qui entrent sur le marché du travail dans les différentes provinces. De 40 à 50 % des emplois ne seront pas dotés si nous ne prenons des mesures extraordinaires pour attirer et maintenir en poste de nouveaux travailleurs de l'extérieur. En 2018, l'âge moyen des pêcheurs, des capitaines et des membres d'équipage en activité au Canada s'élevait à 47 ans. En l'an 2000, 14 % des pêcheurs actifs étaient âgés de 54 ans,

estimates, 40% of fishing enterprise owners will be beyond traditional retirement age and looking for buyers so they can exit the industry by 2025. The boom in the fishing economy — with 75% growth in after-inflation fishing incomes and 80% growth in after-inflation landed values from 2010 to 2018 — means that the fair market value of fishing enterprises keeps going up.

Intergenerational succession and labour force renewal are massive challenges in the fishery that threaten the sustainability of owner-operator fleets and the coastal communities that depend on them. A wide range of policy and program interventions will be needed: labour market information in career promotion, training programs, international immigration, financial incentives, et cetera.

If the tax savings identified in Bill C-208 become a reality for fishing enterprises, this will be a significant aid in meeting these challenges in three important ways. Facilitation of more intergenerational transfers within families will help retain young people in the industry and in rural coastal communities. Some reduction in upward pressure on enterprise will happen in terms of post-retirement tax impacts and net revenues for sellers. Tax measures that make transfers within families more attractive and financially advantageous may reduce incidents of corporate takeovers of owner-operator fishing enterprises.

In the little time I've had since yesterday to seek input on this question, it is my understanding that fish harvester leaders and organizations strongly favour this legislation. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Dr. Williams.

Senators, you've just heard three excellent presentations. You have four minutes each for questions. If you don't need all of that, then we will have time for a second round for those who may have longer questions. Keeping that in mind, I will open the floor to questions, starting with the deputy chairs.

Senator Oh: Thank you to the panel for their excellent presentations.

c'est-à-dire qu'ils avaient atteint l'âge de la retraite. En 2018, 36 % d'entre eux étaient âgés de plus de 54 ans et étaient prêts à prendre leur retraite. Selon des estimations prudentes, 40 % des propriétaires d'entreprises de pêche auront dépassé l'âge traditionnel de la retraite et chercheront des acheteurs pour pouvoir quitter le secteur d'ici 2025. L'essor de l'économie de la

pêche — dont les revenus de la pêche après inflation connaissent une croissance de 75 % et dont la valeur des débarquements après inflation a enregistré une croissance de 80 % de 2010 à 2018 — signifie que la juste valeur marchande des entreprises de pêche ne cesse d'augmenter.

La relève intergénérationnelle et le renouvellement de la main-d'œuvre représentent des défis de taille dans le secteur de la pêche qui menacent la viabilité des flottes des propriétaires exploitants et des communautés côtières qui en dépendent. Il sera nécessaire d'avoir recours à un large éventail d'interventions en matière de politiques et de programmes et notamment d'avoir accès à des renseignements sur le marché du travail pour faire la promotion des carrières, pour mettre en œuvre des programmes de formation, pour favoriser l'immigration internationale, pour offrir des incitations financières, et cetera.

Si les économies d'impôt mentionnées dans le projet de loi C-208 deviennent une réalité pour les entreprises de pêche, cela les aidera considérablement à relever ces défis de trois façons importantes. La facilitation d'un plus grand nombre de transferts intergénérationnels au sein des familles contribuera à conserver les jeunes dans l'industrie et dans les communautés rurales côtières. Une certaine réduction de la pression à la hausse exercée sur les entreprises se produira en raison des répercussions fiscales après la retraite et de revenus nets pour les vendeurs. Les mesures fiscales qui rendent les transferts au sein des familles plus attrayants et financièrement avantageux peuvent réduire les cas de rachat d'entreprises de pêche par des sociétés.

Pendant la courte période que j'ai eue depuis hier pour recueillir des commentaires sur cette question, je crois avoir compris que les dirigeants et les organisations de pêcheurs sont grandement favorables à cette mesure législative. Merci beaucoup.

La présidente : Merci, monsieur Williams.

Sénateurs, vous venez d'entendre trois excellents exposés. Vous disposez maintenant de quatre minutes chacun pour poser des questions. Si vous n'avez pas besoin de tout ce temps, nous aurons l'occasion de procéder à une deuxième série de questions pour ceux qui auraient des questions plus longues à poser. En gardant cela à l'esprit, je vais céder la parole à ceux qui ont des questions à poser, en commençant par les vice-présidents.

Le sénateur Oh : Je remercie les membres du groupe de témoins de leurs excellents exposés.

My question to all witnesses is this: In the industry, who will benefit from the amended act: the smaller or larger corporations? What kind of amendments are you looking for in Bill C-208? Are any amendments needed from your federation or association that will improve Bill C-208?

Ms. Pohlmann: Definitely. If you were able to see our report that was distributed, this is of wide interest to small businesses. I would suggest, based on our own research, that the smaller businesses are going to benefit from it most. They are more likely to want to sell or transfer a business to their children.

They will also benefit more because, as I mentioned, for many of them, the proceeds of the sale of their business is what really helps with their retirement. Being able to get as much as they can out of the value of the business will help them have a more comfortable retirement and not necessarily have to continue working well into later age, so it is an important resource for that.

It is extremely popular, especially among our members. We also have members in the fishing and agriculture industries, and they are particularly gripped with this issue. It is also of great importance to many other businesses across Canada, 25% of which want to sell to their children.

As for amendments, this has been a long time coming. We've been through this many, many stages before. As mentioned, this is the third time we've seen a private member's bill in the last six years. At this point, we just want something to move forward with so that we have something that allows some businesses to start using this particular tax treatment given the large number of businesses that are planning to exit their business in the next, say, 8 to 10 years.

There are some things around the fact that it is not available once you reach that \$10 million in taxable capital — or you start to lose it at least — and then it's fully gone at \$15 million. It would be good to have that brought a bit higher because there are a lot of smaller businesses that have taxable capital if they sell large machinery, for example. Yet they're still a small business, so they might not be able to access it.

La question que j'adresse à tous les témoins est la suivante : qui, au sein de l'industrie, bénéficiera de la loi modifiée, les petites ou les grandes entreprises? Quel genre d'amendements cherchez-vous à apporter au projet de loi C-208? Votre fédération ou votre association a-t-elle besoin que des modifications soient apportées pour améliorer le projet de loi C-208?

Mme Pohlmann : Assurément. Si vous avez été en mesure de prendre connaissance de notre rapport qui a été distribué aux membres du comité, vous savez que les petites entreprises manifestent beaucoup d'intérêt à l'égard du projet de loi. Je dirais, en me basant sur nos propres recherches, que ce sont les petites entreprises qui en profiteront le plus. Elles sont plus susceptibles de vouloir vendre ou transférer une entreprise à leurs enfants.

Ces propriétaires en profiteront aussi davantage parce que, comme je l'ai mentionné, pour bon nombre d'entre eux, c'est le produit de la vente de leur entreprise qui les aidera réellement à prendre leur retraite. Le fait de pouvoir tirer le maximum de la valeur de leur entreprise leur permettra d'avoir une retraite plus confortable et de ne pas être forcés de continuer à travailler jusqu'à un âge avancé. Il s'agit donc d'une ressource importante à cet égard.

Le projet de loi est extrêmement populaire, surtout parmi nos membres. Nous avons également des membres qui font partie des industries de la pêche et de l'agriculture, et ils sont particulièrement aux prises avec ce problème. La mesure législative revêt aussi d'une grande importance pour de nombreuses autres entreprises partout au Canada, dont 25 % des propriétaires veulent vendre leur entreprise à leurs enfants.

Quant aux amendements, ils sont attendus depuis longtemps. Nous avons franchi de nombreuses étapes auparavant. Comme nous l'avons mentionné, c'est la troisième fois au cours des six dernières années que nous sommes témoins de l'étude d'un projet de loi d'initiative parlementaire à cet égard. À ce stade, nous voulons simplement qu'une mesure aille de l'avant afin qu'elle permette à certaines entreprises de commencer à utiliser ce traitement fiscal particulier, étant donné qu'un grand nombre d'entreprises prévoient de mettre fin à leurs activités au cours des 8 à 10 prochaines années, disons.

Il y a certains problèmes liés au fait que ce traitement fiscal n'est pas disponible une fois que l'entreprise atteint une valeur de 10 millions de dollars de capital imposable — ou qu'elle commence au moins à perdre cet accès, qui disparaît complètement lorsque sa valeur atteint 15 millions de dollars. Il serait bon de relever un peu ce seuil, car bon nombre de petites entreprises réaliseront des gains en capital imposable si elles

So things like that could definitely improve it. But at this point, we would like something to move forward and pass because it's such an important measure that we don't want an amendment to slow it down. At this point, that would be our take on this particular bill.

Senator Oh: Thank you. Mr. Ross, anything from you?

Mr. Ross: Yes, I would echo much of what Ms. Pohlmann said.

Also, from our perspective, when we talk about the size of businesses affected, often the term "corporate farm" gets thrown around quite loosely. It's important to note that we see about 25% of Canadian farms currently being incorporated and that number going up. But those are predominantly family-run businesses. Nearly 98% of Canadian farms are family-owned and -operated businesses. Those farms that are incorporating are doing so for a variety of reasons, whether it is related to tax or liability issues.

We are seeing farms increase in size over time and supporting multiple families. In many respects, corporate structures help with that as well.

It is important to note that incorporated farms are predominantly still small- and medium-sized businesses run by Canadian families. We see this as being a very critical piece of legislation for all of those incorporated farms.

I would echo the sentiment that this is the third iteration of this bill. We have consulted on it extensively, both with our farmer members and with tax practitioners. While there are always further tax provisions that we would like to see around — I think a previous witness noted the desire to see broader family relations addressed in something like this — we would certainly like to see some of the rollover provisions for agriculture expanded to a wider set of family members. But I would view that as a separate discussion for another day and note that our members are very interested in seeing the existing bill move forward as it stands.

vendent de la machinerie lourde, par exemple. Mais comme ce sont toujours de petites entreprises, elles ne pourront peut-être pas y avoir accès.

Par conséquent, des détails de ce genre pourraient certainement améliorer le projet de loi. Mais à ce stade, nous aimerions qu'une mesure législative aille de l'avant et soit adoptée, car il s'agit d'une mesure tellement importante que nous ne voulons pas qu'un amendement ralentisse son adoption. Pour l'instant, c'est ce que nous pensons du projet de loi.

Le sénateur Oh : Merci. Monsieur Ross, avez-vous quelque chose à dire?

M. Ross : Oui, je me fais l'écho d'une grande partie des propos de Mme Pohlmann.

De plus, de notre point de vue, lorsque nous parlons de la taille des entreprises touchées, l'expression « société agricole » est souvent utilisée de manière assez vague. Il est important de noter qu'environ 25 % des exploitations agricoles canadiennes sont actuellement constituées en société et que ce chiffre est en hausse. Mais il s'agit principalement d'entreprises familiales. Près de 98 % des exploitations agricoles canadiennes sont des entreprises familiales. Les exploitations agricoles qui se constituent en société le font pour diverses raisons, qu'il s'agisse de questions fiscales ou de questions de responsabilité.

Nous constatons que la taille des exploitations agricoles augmente au fil du temps et qu'elles font vivre plusieurs familles. À bien des égards, les structures d'entreprise contribuent également à ce phénomène.

Il est important de noter que les exploitations agricoles constituées en société sont encore principalement des petites et moyennes entreprises dirigées par des familles canadiennes. Nous considérons qu'il s'agit d'une mesure législative très importante pour toutes ces exploitations agricoles constituées en société.

Je me fais l'écho du sentiment qu'il s'agit de la troisième itération de ce projet de loi. Nous avons mené de nombreuses consultations à son sujet, tant auprès de nos membres agriculteurs que des fiscalistes. Bien qu'il y ait toujours d'autres dispositions fiscales que nous aimerions voir figurer dans le projet de loi — je pense qu'un témoin a mentionné tout à l'heure le désir de voir les relations familiales élargies dans le cadre d'une mesure comme celle-ci —, nous souhaiterions certainement que certaines des dispositions de transfert en franchise d'impôt dans le domaine de l'agriculture soient étendues à un plus grand nombre de membres de la famille. Mais

We see strong provisions in place to safeguard against tax avoidance and, outside of the thresholds that were mentioned before, broad eligibility for family farms to take advantage of this opportunity to help smooth the facilitation of family farm transfers, which will be critical to the financial health of those retiring and also for those new generations coming in and starting the management of their businesses as they look at a lot of opportunities facing our sector.

Senator C. Deacon: Thank you to our witnesses. They were excellent presentations. My question is predominantly for Ms. Pohlmann. It's lovely to see you again. Thank you for all your work, and I really enjoyed your report.

I want to build off one of the questions that Senator Mégie had in the previous hour, which was around just trying to find the reasons why there is pushback from Finance Canada on this issue of fairness, as far as I am concerned, and the question around valuation. We increasingly see small businesses — certainly from the world that I spent a lot of time in — that are based on intangibles and that are predominantly digital businesses. Farming and fishing operations are highly tangible. But as we move toward small businesses that are based on intangibles, the question of valuing the business becomes very challenging. I know that personally; I have lived it.

Given that is one of the top barriers to succession and given that is one of the push-back points on this bill from Finance Canada, have you looked into that issue and how the bill is structured in order to make sure that fair valuation is in place — that defensible valuations are in place — for businesses that are based on intangibles relative to other operations?

Ms. Pohlmann: Thank you, Senator Deacon.

I don't know if I have a really good answer to that question. It is a growing issue. As you saw in the research we've done, valuing a business is the second biggest challenge after finding a suitable successor. It is one we have been gripped with to try to figure out. No doubt, as some of these smaller businesses do become more innovative and do things differently, it will become a more difficult piece of the puzzle.

je considère qu'il s'agit d'une discussion distincte qu'il serait préférable d'avoir un autre jour, et je vous fais observer que nos membres souhaitent vraiment voir le projet de loi progresser dans sa forme actuelle.

Nous voyons que des dispositions solides ont été mises en place pour nous prémunir contre l'évasion fiscale et qu'en dehors des seuils qui ont été mentionnés précédemment, nous observons une vaste admissibilité dont les propriétaires d'exploitations familiales pourront tirer profit de pour contribuer à faciliter les transferts d'exploitations familiales, ce qui sera essentiel pour la santé financière de ceux qui prennent leur retraite et aussi pour les nouvelles générations qui arrivent et commencent à gérer leurs entreprises, alors qu'ils remarquent les nombreux débouchés offerts à notre secteur.

Le sénateur C. Deacon : Je remercie nos témoins de leur participation. Leurs exposés étaient excellents. J'adresse ma question surtout à Mme Pohlmann. C'est un plaisir de vous revoir. Je vous remercie de tout le travail que vous réalisez, et je tiens à vous dire que j'ai beaucoup aimé votre rapport.

Je veux m'appuyer sur l'une des questions posées par la sénatrice Mégie au cours de l'heure précédente, qui visait simplement à essayer de découvrir les raisons de la réticence du ministère des Finances du Canada à l'égard de cette question d'équité, en ce qui me concerne, en matière d'évaluation. Nous voyons de plus en plus de petites entreprises — certainement dans le monde dans lequel j'ai passé beaucoup de temps — qui reposent sur des biens intangibles et qui sont principalement des entreprises numériques. Les exploitations agricoles et de pêche sont des entreprises très tangibles. Mais à mesure que nous évoluons vers de petites entreprises fondées sur des biens intangibles, la question de l'évaluation de l'entreprise devient très complexe. J'en suis personnellement conscient, car j'ai vécu cette situation.

Étant donné qu'il s'agit de l'un des principaux obstacles à la relève agricole et qu'il s'agit de l'un des points de pression du ministère des Finances du Canada à l'égard du projet de loi, avez-vous examiné cette question et la façon dont le projet de loi est structuré, afin de vous assurer qu'une évaluation équitable est en place — que des évaluations défendables sont en place — pour les entreprises qui sont fondées sur des biens intangibles, comparativement à d'autres exploitations?

Mme Pohlmann : Merci, sénateur Deacon.

Je ne sais pas si j'ai une bonne réponse à vous donner. Il s'agit d'un problème croissant. Comme vous l'avez constaté dans les recherches que nous avons menées, l'évaluation d'une entreprise est le deuxième plus grand défi à relever après avoir trouvé un successeur adéquat. C'est un problème que nous nous sommes efforcés de résoudre. Il ne fait aucun doute qu'à mesure que certaines de ces petites entreprises deviendront plus innovantes

Again, I'm not sure that's a good reason to prevent a bill like this to go through, that reason being that some sectors in some areas might have a more difficult time valuating the business. We need to figure out how to find ways to better value businesses that might have their value in a trademark, copyright, intellectual property or something along those lines.

But the vast majority of businesses probably wouldn't be in that category just yet, so that should not be the reason that this bill should be held up. We can focus on ways to figure out how to value those businesses a bit differently that maybe don't have as many tangibles.

Those would be my initial thoughts in terms of the question. Clearly, more work needs to be done for that group, but it should not stop this bill from going through, given it is a long-standing issue.

Senator C. Deacon: Thank you.

Senator R. Black: Thank you to our witnesses for their presentations. My first question is for Mr. Ross. Mr. Ross, it is good to see you again.

You noted 43,000 farm family corporations across the country. On average, how many intergenerational transfers of qualified small business farm family corporations occur each year? Can you provide the committee with a brief overview of how such transactions are typically structured, and how they impact the families running or involved in the farms?

Mr. Ross: I don't have the number offhand as to the number of transitions that happen each year. However, we are seeing that rate vary a lot, particularly with the demographics shifting. We expect to see transfers to the next generation to increase in the next decade in particular. Given that the average age of family farm owners now exceeds 55, we expect the next decade to see in excess of \$50 billion of farm assets transferring hands.

One quarter of farms are incorporated, and that number continues to rise. They tend to not be large businesses by any sense but on the larger side of agricultural operations and they are, as I said, often supporting multiple families. Just by virtue of that, you can see that we are talking about a significant amount

et feront les choses différemment, cela deviendra un problème plus difficile à résoudre.

Je précise encore une fois que je ne suis pas sûre que ce soit une bonne raison d'empêcher l'adoption d'un projet de loi comme celui-ci, cette raison étant que certains secteurs dans certaines régions pourraient avoir plus de difficultés à évaluer l'entreprise. Nous devons trouver des moyens de mieux évaluer les entreprises dont la valeur pourrait être liée à une marque de commerce, un droit d'auteur, une propriété intellectuelle ou quelque chose de ce genre.

Toutefois, la grande majorité des entreprises ne font probablement pas encore partie de cette catégorie. Par conséquent, ce n'est pas une raison pour laquelle ce projet de loi devrait être retardé. Nous pouvons nous concentrer sur les moyens de déterminer comment on peut évaluer un peu différemment ces entreprises qui ne possèdent peut-être pas autant d'éléments tangibles.

Voilà mes premières réflexions sur la question. Il est clair qu'il y a encore du travail à faire pour s'occuper de ce groupe, mais cela ne devrait pas empêcher l'adoption du projet de loi, étant donné qu'il s'agit d'un problème qui existe depuis longtemps.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Le sénateur R. Black : Je remercie nos témoins de leurs exposés. J'adresse ma première question à M. Ross. Monsieur Ross, je suis heureux de vous revoir.

Vous avez souligné qu'il y a 43 000 sociétés agricoles familiales à l'échelle nationale. En moyenne, combien de transferts intergénérationnels de sociétés agricoles familiales qualifiées de petites entreprises ont lieu chaque année? Pouvez-vous donner au comité un aperçu de la façon dont ces transactions sont généralement structurées et de l'incidence qu'elles ont sur les familles qui dirigent les exploitations ou qui participent à leurs activités?

M. Ross : Je ne connais pas par cœur le nombre exact de transitions qui se produisent chaque année. Cependant, nous constatons que ce taux varie énormément, notamment en raison de l'évolution démographique. Nous nous attendons à ce que les transferts vers la génération suivante augmentent, en particulier au cours de la prochaine décennie. Étant donné que l'âge moyen des propriétaires d'exploitations agricoles familiales dépasse maintenant 55 ans, nous prévoyons qu'au cours de la prochaine décennie, plus de 50 milliards de dollars d'actifs agricoles seront transférés.

Un quart des exploitations agricoles sont constituées en société, et ce nombre ne cesse d'augmenter. En général, il ne s'agit pas de grandes entreprises, mais plutôt de grandes exploitations agricoles qui, comme je l'ai dit, font souvent vivre plusieurs familles. De ce fait, vous pouvez voir que nous parlons

of assets moving hands with the average capital on a farm now exceeding \$2 million.

When we talk about incorporated family farms, the desired outcome is maintaining the financial health of the farm into the next generation and also ensuring that the retiring farmer is able to retire in financially viable terms. They rely predominantly on the proceeds of that transaction for that.

Often what will occur — and again, I will say I am not a tax expert — is that a holding corporation will be developed to allow us to alleviate some of the cash flow issues that come up, where they will sell shares of the corporation to a holding company that is owned by the next generation, allowing for a smooth transfer of assets from one generation to the next. The provisions in this bill ensure that the next generation is able to use their lifetime capital gains exemption in that process and also a lower tax burden associated with the tax rates of capital gains relative to dividends otherwise.

We've seen examples of a model farm that would see upwards of \$300,000 of additional taxes levied against a family member receiving that farm versus an anonymous third party. That disincentive is very problematic to us in that there are so many reasons that family farming is critical to Canadian agriculture and the Canadian economy.

Senator R. Black: Thank you very much, Mr. Ross.

[Translation]

Senator Forest: Thank you, Senator Black, for giving me the rest of your time. I'm going to need it.

My first question is for Ms. Pohlmann, and a short answer would be appreciated. Has CFIB examined the tax rules in other countries relating to the transfer of small- and medium-sized businesses to family members versus unrelated parties?

If so, would you be able to provide that information to the committee clerk?

[English]

Ms. Pohlmann: No, we have not done that analysis.

[Translation]

Senator Forest: Have any of the other witnesses done a similar comparative analysis of the tax treatment and legislation in other countries?

d'une quantité importante d'actifs qui changent de mains, étant donné que le capital moyen d'une exploitation agricole dépasse maintenant 2 millions de dollars.

Lorsque nous parlons d'exploitations familiales constituées en société, le résultat escompté consiste à maintenir la santé financière de l'exploitation au profit de la prochaine génération et à veiller à ce que l'agriculteur qui prend sa retraite puisse la prendre dans des conditions financièrement viables. Pour ce faire, cet agriculteur compte principalement sur le produit de cette transaction.

Ce qui se produit souvent — et je suis loin d'être un expert en fiscalité —, c'est qu'une corporation de portefeuille est créée pour atténuer les problèmes de liquidités qui se présentent. Ainsi, des actions de l'entreprise sont vendues à une société de portefeuille qui appartient à la prochaine génération, ce qui permet un transfert harmonieux des actifs d'une génération à l'autre. Grâce aux dispositions du projet de loi, la génération suivante pourra bénéficier de l'exonération cumulative des gains en capital, en plus de l'allègement du fardeau fiscal associé aux taux d'imposition des gains en capital par rapport à ceux des dividendes.

Nous avons vu des exemples de ferme modèle où plus de 300 000 \$ supplémentaires étaient imposés à un membre de la famille recevant la ferme par rapport à un tiers anonyme. Nous trouvons cette mesure dissuasive très problématique. Il y a tellement de raisons pour lesquelles l'agriculture familiale est essentielle au paysage agricole et à l'économie du Canada.

Le sénateur R. Black : Je vous remercie infiniment, monsieur Ross.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci, sénateur Black, de me laisser le reste de votre temps de parole. J'en aurai besoin.

Ma première question s'adresse à Mme Pohlmann; j'apprécierais une réponse brève. Est-ce que la fédération a évalué les mesures fiscales en vigueur dans d'autres pays en ce qui a trait au transfert des petites et moyennes entreprises à la famille ou à des étrangers?

Si c'est le cas, serait-il possible de faire parvenir cette analyse à la greffière du comité?

[Traduction]

Mme Pohlmann : Non, nous n'avons pas réalisé ce genre d'analyse.

[Français]

Le sénateur Forest : Parmi les autres témoins, est-ce qu'une telle analyse comparative a pu être faite entre les législations quant aux règles des agences du revenu d'autres pays?

[English]

Mr. Ross: We have not at the Canadian Federation of Agriculture.

Dr. Williams: No.

[Translation]

Senator Forest: That might be a worthwhile exercise at some point.

Mr. Ross, one problem, in particular, is having a rather dramatic impact where I'm from, and probably in other regions of Canada as well. When farmers want to transfer their businesses to their children, oftentimes, the tax environment penalizes them so much that they end up breaking up the farm business, selling off their dairy quotas, equipment, property and so forth. As a result, the number of farm businesses in small communities is on the decline. The same thing happens in the fishery sector, when fishers have to sell their quotas.

Do you have any statistics on how many farm businesses were essentially broken up and sold off rather than being transferred to a family member or unrelated party?

I can think of a number of examples, but do you have any statistics that capture the phenomenon on a national level?

[English]

Mr. Ross: It's very hard to parse out the drivers of what is driving other consolidation of farms or segmentation. What we see is that in every census cycle, we lose about 5,000 farms, and we generally see the average size of farms increasing. More often than not, the barriers that we're talking about with succession planning for these small businesses make it harder and harder for them to remain small and pass on to the next generation, which drives consolidation to some extent. That isn't necessarily a problem, by any means. There are economies of scale and a variety of reasons farms increase in size, but certainly tax barriers to smooth transfers of farms disproportionately affect those smaller businesses that are, in this case, incorporated. It makes it hard to keep operating at that scale.

[Translation]

Senator Forest: It's having a visible impact on not just farming, but also communities. Communities are losing families, schools are losing kids because the family farm has been broken up and sold off. The farm is no more.

[Traduction]

M. Ross : La Fédération canadienne de l'agriculture ne l'a pas fait.

M. Williams : Non.

[Français]

Le sénateur Forest : Cette analyse serait intéressante à faire, éventuellement.

Monsieur Ross, un des problèmes qu'on vit d'une façon assez marquée chez nous, et probablement dans les autres régions du Canada, c'est que souvent, pour l'agriculteur, l'environnement fiscal est tellement pénalisant s'il veut transférer son entreprise à ses enfants qu'il procède à un démantèlement de son entreprise agricole — il vend ses quotas de lait, son équipement, sa ferme —, et on assiste à une diminution du nombre d'entreprises agricoles dans nos petites communautés. Ce problème se voit aussi dans le secteur des pêches lorsqu'un pêcheur doit vendre ses quotas.

Est-ce que vous avez des statistiques sur le nombre d'entreprises agricoles qui, au lieu d'être transférées à des étrangers ou à la famille, ont été carrément démantelées?

Plusieurs exemples me viennent à l'esprit, mais est-ce que vous avez des statistiques sur ce phénomène, à l'échelle du Canada?

[Traduction]

M. Ross : Il est très difficile d'analyser les facteurs qui entraînent les regroupements des fermes ou leur démantèlement. Ce que nous constatons, c'est qu'à chaque cycle du recensement, nous perdons environ 5 000 fermes, tandis que la taille moyenne des exploitations augmente généralement. Le plus souvent, en raison des obstacles dont nous parlons ayant trait à la planification de la relève de ces petites entreprises, il est de plus en plus difficile de passer une entreprise de petite taille à la génération suivante, ce qui favorise la consolidation dans une certaine mesure. Ce n'est pas nécessairement un problème, loin de là. Il y a des économies d'échelle à réaliser et diverses raisons pour lesquelles les exploitations agricoles augmentent en taille. En revanche, il est certain que les obstacles fiscaux au transfert en douceur des exploitations touchent de façon disproportionnée les petites entreprises qui sont constituées en société. Il est difficile de poursuivre les opérations à cette échelle.

[Français]

Le sénateur Forest : L'impact est visible en ce qui concerne l'activité agricole, mais aussi dans nos communautés. On perd des familles, on perd des jeunes dans les écoles parce que la ferme est démantelée; il n'y a plus d'activité agricole.

That can have a significant impact on the survival of a small community, so much so that a tax environment conducive to the transfer of small farm businesses is needed.

Again, the same is true in the fishing sector.

[English]

Senator Hartling: Thank you to the witnesses. It is very interesting hearing from different people on these issues. I've been thinking a lot about the pandemic and food security and things like that. I'm wondering if this bill is timely in that sense. In New Brunswick, a lot of people are moving back to New Brunswick, and especially families are coming home. I'm wondering what your thoughts are and whether you've done any exploration on that topic, whether you think this will encourage the engagement of family members in the family business and if the bill will help that transfer.

Mr. Ross: Yes. Thank you for the question, senator. We do see a very unique opportunity in time of right now, relating to COVID in particular. The exodus from urban centres to rural communities is a very critical injection of vibrancy in some communities that are otherwise struggling with population stagnation. We see this bill as an opportunity to address that social fabric of rural communities and ensure there is an abundance of opportunities for small businesses.

One of the challenges we've seen over the past 10 or 15 years in particular is the ability to maintain the next generation in those communities. With this added attention to rural quality of life, it's a unique benefit that our sector provides. I think that coupled with the opportunities for economic growth in our sector, this bill is at a very timely moment and would certainly spur the financial health of the sector into the next generation.

Dr. Williams: It's a very interesting question. Our leaders in our sector definitely see this kind of change as one of a number of things that needs to be done, but definitely a useful and important thing. What I'm hearing from industry leaders right now is that any fishing enterprises that come up for sale are finding buyers. The real crunch is at the level of recruiting new crew members and new workers coming in. The flow of people back to rural communities in places like New Brunswick has impacted on the availability of buyers of enterprises — people wanting to get into a successful business. It may not have the same benefit in terms of rebuilding the core labour force. The paradox there is that young people thinking of a career and looking at the rising value of fishing enterprises need to know that there is a pathway to becoming owner operators. These kinds of tax measures and other incentives and supports will be extremely important in that regard.

Dans les petites communautés, cela peut avoir un impact considérable sur la survie de la communauté — tellement considérable que l'on doit créer un environnement fiscal qui favoriserait le transfert de ces petites entreprises agricoles.

Encore une fois, on vit la même chose dans le secteur des pêches.

[Traduction]

La sénatrice Hartling : Je remercie les témoins. Il est très intéressant d'entendre différents témoignages sur ces enjeux. J'ai beaucoup songé à la pandémie, à la sécurité alimentaire et à d'autres enjeux semblables. Je me demande si le projet de loi tombe à point nommé à cet égard. Au Nouveau-Brunswick, bien des gens reviennent s'installer dans la province, et surtout des familles. Je me demande ce que vous en pensez et si vous avez fait des recherches sur le sujet. Croyez-vous que la tendance incitera des membres de la famille à s'impliquer dans l'entreprise familiale? Le projet de loi facilitera-t-il ce transfert?

M. Ross : Oui. Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. Nous remarquons effectivement qu'il y a une occasion unique en ce moment en raison de la COVID. L'exode des centres urbains vers les milieux ruraux est essentiel pour dynamiser certains milieux aux prises avec une stagnation de la population. Nous voyons le projet de loi comme une occasion de réparer le tissu social des localités rurales et de veiller à ce que les petites entreprises aient une foule de possibilités.

Un des défis que nous avons remarqué plus particulièrement au cours des 10 à 15 dernières années est la rétention de la prochaine génération dans ces régions. Notre secteur offre un avantage unique en portant une attention supplémentaire à la qualité de vie en milieu rural. Avec les possibilités de croissance économique dans notre secteur, je pense que ce projet de loi arriverait à point nommé et stimulerait certainement la santé financière du secteur pour la prochaine génération.

M. Williams : La question est fort intéressante. Les chefs de file de notre secteur estiment bel et bien qu'un tel changement fait partie des nombreuses choses à accomplir, en plus d'être utile et important. Ce que j'entends actuellement de la bouche des dirigeants du secteur, c'est que toutes les entreprises de pêche qui sont mises en vente trouvent des acheteurs. Le véritable problème consiste à recruter de nouveaux membres d'équipage et de nouveaux travailleurs. Le retour des gens dans les collectivités rurales comme le Nouveau-Brunswick a eu une incidence sur la présence d'acheteurs d'entreprises — des gens qui veulent se lancer dans une entreprise prospère. En revanche, l'exode n'a peut-être pas permis de rétablir la main-d'œuvre de base. Le paradoxe, c'est que les jeunes qui envisagent une carrière et qui voient la valeur croissante des entreprises de pêche doivent savoir qu'il existe un moyen de devenir propriétaires-exploitants. Ce genre de mesures fiscales,

Ms. Pohlmann: I wanted to add that one of the things we found in our work on the pandemic is that one of the big impacts of the pandemic, among many, of course, has been that a good chunk of folks who wanted to retire in the next five or six years have now had to push that back because of, obviously, the valuation of the business, the uncertainty of it and they have debt now that they didn't have before. This sort of bill may help speeding it back up to where they want it to be because they can rely on the fact that if they can pass it to their children like they intended, maybe they can make up some of the debt that they owe or other things in order to have the money they need and to have a business that they can pass on to their children. That's a key piece of this as well that I wanted to add to the mix.

Senator Hartling: Thank you.

Senator Mercer: Thank you, witnesses, for being here. I may not have an actual question, but I have a comment. Senator Forest's question with respect to data is a very important one when we consider the results of passing this bill. Eventually, when we sit at these tables in, say, five years' time, we'll finally have some data because we know that the department will be keeping records of who has taken advantage of this. Is that enough data that we need in the future? We've heard comments that we lose a farm a day in Quebec and we don't know where it's gone.

I mean, the farm didn't disappear, but the ownership may have. Is this going to give us enough data in the future to help us plan better?

The Chair: Ms. Pohlmann, do you want to lead off?

Ms. Pohlmann: I would hope so. I think that any tax measure is probably always going to have an element of risk to it. What I like to look at is, yes, we like to see how much that risk is, but we also need to see, follow and track the benefits. How many businesses have been saved? How many have stayed in the family as well? I want to make sure, as we track data on this, that we're not only tracking where it may have been abused — I think there have been a lot of caveats put into this bill to try to prevent that as much as possible — but also track how much benefit it has brought to the economy, those businesses and those communities where those businesses were able to continue on in a way they might not have been able to had they not had this measure in place.

The Chair: Dr. Williams.

Dr. Williams: I haven't done any international studies on tax legislation or tax measures. I have studied the extent to which different countries — big fishing countries, competitors with

d'incitatifs et de soutiens seront extrêmement importants à cet égard.

Mme Pohlmann : Je voulais ajouter que nous avons constaté une chose dans le cadre de nos travaux sur la pandémie. Une de ses répercussions considérables parmi tant d'autres, c'est que bon nombre de gens qui voulaient prendre leur retraite d'ici cinq ou six ans doivent maintenant repousser leur projet en raison évidemment de l'évaluation de l'entreprise, de l'incertitude afférente et des dettes qu'ils n'avaient pas auparavant. Le projet de loi pourrait contribuer à accélérer les choses jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau souhaité. Ils pourront ainsi transmettre l'entreprise à leurs enfants comme ils l'avaient prévu, peut-être rembourser une partie de leur dette ou d'autres choses, et avoir l'argent dont ils ont besoin de sorte que l'entreprise puisse passer aux mains de leurs enfants. C'est un élément fondamental que je voulais ajouter.

La sénatrice Hartling : Je vous remercie.

Le sénateur Mercer : Je remercie les témoins d'être ici. Je n'ai pas de véritable question, mais plutôt une remarque. La question du sénateur Forest à propos des données est fort importante lorsque nous envisageons l'effet qu'aura l'adoption du projet de loi. Plus tard, lorsque nous siégerons ici dans cinq ans, nous aurons enfin des données, car nous savons que le ministère tiendra des registres de ceux qui ont bénéficié de cette mesure. Ces données seront-elles suffisantes à l'avenir? Il semble que nous perdons une ferme par jour au Québec, et nous ignorons ce qu'elle devient.

En fait, ce n'est pas la ferme qui disparaît, mais bien sa propriété. Aurons-nous suffisamment de données à l'avenir pour nous aider à mieux planifier?

La présidente : Voulez-vous commencer, madame Pohlmann?

Mme Pohlmann : C'est ce que j'espère. Je pense que toute mesure fiscale comportera toujours un certain risque. Ce que j'aime connaître, c'est l'ampleur de ce risque, mais nous devons également pouvoir observer, comptabiliser et surveiller les bienfaits. Combien d'entreprises ont été sauvées? Combien sont restées dans la famille? Alors que nous recueillons des données à ce sujet, je veux m'assurer que nous ne nous limitons pas à repérer les abus — je pense que le projet de loi comporte beaucoup de mises en garde pour l'éviter autant que possible. Il faut également surveiller les avantages que les dispositions apportent à l'économie, aux entreprises et aux collectivités où elles ont pu poursuivre leurs activités d'une manière qui n'aurait peut-être pas été possible si la mesure n'avait pas été en place.

La présidente : Monsieur Williams.

M. Williams : Je n'ai pas fait d'études internationales sur la législation fiscale ou les mesures fiscales. J'ai étudié dans quelle mesure différents pays — les grands pays de pêche concurrents

Canada, the U.S., Iceland, Norway and so on — have comprehensive strategies to rebuild the labour force and support intergenerational succession. Among the major fishing countries, Canada almost stands alone in terms of not having a strategy in the fisheries area. There isn't a lead agency with a commitment in this area. In agriculture, the Canadian Farm Loan Board — now known as the Farm Credit Corporation — and other Agriculture Canada programs are very active in supporting succession in the farming sector. However, I just want to register that in the fishery, this is a real gap that needs to be addressed.

The Chair: Thank you.

Mr. Ross, do you have a comment on that question?

Mr. Ross: I would echo Dr. Williams' concern from his previous remarks around the labour force. I would also note that this bill does include an affidavit being signed to the CRA for these transactions that would provide line of sight and visibility on what is happening in this space, which would be very important for us to better understand what is happening in family farm transfers.

Senator Mercer: Thank you, witnesses. I do have to apologize. I have to run to another meeting shortly. If you're looking for me in the next round, I might not be here.

The Chair: Thank you for your participation and for giving us that warning that you'll be leaving.

Senator Pettilerc: Thank you to our witnesses for your opening remarks and answers. In the first panel, we had the sponsor of the bill, MP Maguire, mention that if this bill passed, it could have an impact on the participation of women in small businesses and the farming industry. When I look at those numbers, what I see is 16% of small- and medium-sized businesses — and only 16% — and only 29% of family farms are majority-owned by women.

I want to hear from each of you on that. Do you believe that such a bill will have an impact on this participation of women who clearly are unrepresented? I'm not sure who wants to start. Maybe you want to address that, Ms. Pohlmann?

Ms. Pohlmann: I think it's an interesting question. I don't have any evidence or data to support whether it would or would not. However, I would imagine it would probably help in terms of being able to transition to daughters of family members in a way that is probably less viable right now. However, I don't know at the end of the day whether that is going to happen.

du Canada, comme les États-Unis, l'Islande, la Norvège et les autres — ont des stratégies globales pour reconstruire la main-d'œuvre et soutenir la relève intergénérationnelle. Parmi les grands pays de pêche, le Canada est presque le seul à ne pas avoir de stratégie dans ce secteur. Il n'y a pas d'organisme principal qui prend les rênes dans ce domaine. Dans le secteur de l'agriculture, la Commission canadienne du prêt agricole — maintenant connue sous le nom de Financement agricole Canada — et d'autres programmes d'Agriculture Canada sont très actifs pour soutenir la relève. Toutefois, je tiens à signaler que du côté des pêches, il s'agit d'une véritable lacune à laquelle il faut remédier.

La présidente : Je vous remercie.

Monsieur Ross, avez-vous une remarque à faire en réponse à la question?

M. Ross : Je me ferais l'écho des préoccupations de M. Williams concernant la main-d'œuvre. J'aimerais également souligner que ce projet de loi prévoit la signature d'un affidavit à l'intention de l'ARC pour ces transactions, ce qui permettrait de mieux voir et surveiller ce qui se passe dans le secteur. Nous aurions alors une meilleure compréhension des activités de transfert de fermes familiales.

Le sénateur Mercer : Merci aux témoins. Je vous demande pardon. Je dois me rendre à une autre réunion sous peu. Il se peut que je ne sois pas là au prochain tour.

La présidente : Merci de votre participation et de nous avoir prévenus de votre départ.

La sénatrice Pettilerc : Merci à nos témoins pour leurs remarques préliminaires et leurs réponses. Dans le premier panel, nous avons eu le parrain du projet de loi, le député Maguire, qui a mentionné que si le projet de loi était adopté, il pourrait avoir un impact sur la participation des femmes dans les petites entreprises et l'industrie agricole. Lorsque je regarde ces chiffres, je constate que seulement 16 % des petites et moyennes entreprises et seulement 29 % des exploitations agricoles familiales sont détenues majoritairement par des femmes.

Je veux entendre l'avis de chacun d'entre vous à ce sujet. Pensez-vous qu'un tel projet de loi aura un impact sur la participation des femmes qui sont clairement non représentées? Je ne sais pas qui veut commencer. Peut-être voulez-vous aborder cette question, madame Pohlmann?

Mme Pohlmann : Je pense que c'est une question intéressante. Je n'ai pas de preuves ou de données qui permettent de dire si c'est le cas ou non. Cependant, j'imagine que cela aiderait probablement à encourager davantage la transition vers les filles de la famille par rapport à ce qui se fait actuellement. Je n'ose pas me prononcer là-dessus, cependant.

Generally speaking, we're all encouraging more women to get involved in the running of a business. More and more of them are being involved in the running of a business, whether it's a majority-owned or a partnership. We see that when we have partner ownership, it's almost about 50-50 that women are a part of the partnership. That is good news. I would think that it would, potentially, help encourage more family-run businesses to pass it on to their children, whether it's their daughter or their son.

Senator Petitelerc: Thank you. Would the other witnesses want to answer? I know it's probably difficult to quantify, but I would like to hear from your organizations with your input or thoughts.

Dr. Williams: I do know that, in the fishing industry, there's been about a 10% increase in the participation of women in the fishing labour force over the last 15 years. So there will be more women who would be considering becoming owner operators, perhaps when their parents are ready to retire. They would benefit from this.

Mr. Ross: I would note that we have seen a formal increase in the statistics of female owner operators in agriculture. What I would say is there is a lot of unrecognized, unpaid labour and unrecognized management of women in agriculture that is not reflected well in the statistics. One of the elements we're very focused on at CFA is trying to ensure that women's contributions to our sector are better captured in the surveys and data that is collected. As it currently stands, there are many women managing farm operations that aren't captured in the surveys that are conducted. I think part of this is better ensuring that we're collecting the right data and asking the right questions to reflect the management and leadership we see of women in our industry.

[*Translation*]

Senator Forest: When we talk about 5,000 farms disappearing every year, in Quebec alone — unless I misread the numbers — we are talking not about businesses that were transferred, but about farms that closed down, that were broken up. That really worries me.

Here is my question. The main concern when it comes to the tax system are loopholes and abuse. The primary safeguard in the bill ensures the son or daughter buying the family business keeps the business for at least five years. I think that's perfectly reasonable. It's a measure that will prevent people from taking advantage of tax loopholes. My question is for Ms. Pohlmann, the CFIB representative. Did you consider other possible safeguards? As far as I can tell, this one seems sufficient, but I'm

D'une manière générale, nous encourageons toutes les femmes à s'impliquer davantage dans la gestion d'une entreprise. Elles sont de plus en plus nombreuses à participer à la gestion d'une entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise à participation majoritaire ou d'un partenariat. Nous constatons que lorsque l'entreprise est détenue par un partenaire, les femmes sont presque à parts égales dans le partenariat. C'est une bonne nouvelle. Je pense que cela pourrait aider à encourager plus les propriétaires d'entreprises familiales à les transmettre à leurs enfants, que ce soit leur fille ou leur fils.

La sénatrice Petitelerc : Merci. Les autres témoins veulent-ils répondre? Je sais que c'est probablement difficile à quantifier, mais j'aimerais connaître les commentaires ou réactions de vos organisations.

M. Williams : Je sais que dans l'industrie de la pêche, la participation des femmes à la main-d'œuvre de la pêche a augmenté d'environ 10 % au cours des 15 dernières années. Il y aura donc plus de femmes qui envisageront de devenir propriétaires exploitantes, peut-être lorsque leurs parents seront prêts à prendre leur retraite. Elles bénéficieraient de cette mesure.

M. Ross : Je ferais remarquer que nous avons vu une augmentation formelle dans les statistiques sur les femmes propriétaires exploitantes dans l'agriculture. Ce que je dirais, c'est que les statistiques ne tiennent compte ni du travail non reconnu et non rémunéré ni de la gestion non reconnue des femmes dans l'agriculture. L'un des aspects sur lesquels nous sommes très concentrés à la FCA est d'essayer de faire en sorte que les contributions des femmes à notre secteur soient mieux saisies dans les enquêtes et les données recueillies. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de femmes qui gèrent des exploitations agricoles et qui ne sont pas prises en compte dans les enquêtes. Je pense qu'il s'agit en partie de mieux s'assurer que nous recueillons les bonnes données et que nous posons les bonnes questions pour refléter la gestion et le leadership que nous voyons chez les femmes dans notre industrie.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Quand on parle de 5 000 fermes qui disparaissent chaque année uniquement au Québec, à mon point de vue, à moins que j'aie mal lu les statistiques, ce ne sont pas des transferts d'entreprise, mais plutôt de fermes dont les opérations cessent, donc qui ont été démantelées. C'est ce qui est très préoccupant.

Ma question est la suivante : la principale crainte relative à la fiscalité est liée aux échappatoires et aux abus du système. La principale mesure qu'on met en place est celle permettant que l'enfant acquéreur maintienne l'exploitation pour une durée minimale de cinq ans, ce qui m'apparaît tout à fait correct; c'est une mesure qui empêcherait les abus liés aux échappatoires fiscales. Je m'adresse notamment à Mme Pohlmann, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : y a-t-il

curious as to your expert opinion. Am I right to think you prefer a belt and braces approach?

[English]

Ms. Pohlmann: I do think it's sufficient. I think five years is even a little long. However, again, we're keen on having this particular bill pass and become law, so that we can then work with it and figure out where some of the gaps may be in the future.

I know in previous iterations of the bill, it was shorter. That was one of the criticisms extended in this bill and, I think, in the previous one. We believe requiring somebody to keep the business for at least five years — what it doesn't take into account, of course, is life. With human beings, things change, so I would hope there would be some flexibility over time to address when circumstances may change in a family, and they may have to get rid of it within a five-year time frame. I hope there can eventually be some flexibility built into this particular legislation to allow for that — not where it's abuse, but where there are other circumstances that require them to pass the business on within five years.

The Chair: Dr. Williams.

Dr. Williams: There is a specific challenge in the fishing industry in that current licensing policy in the major fisheries — lobster, snow crab, et cetera — in Atlantic Canada require the owner of the licence to be an active fish harvester.

There has been a history of under-the-table arrangements whereby fish processing companies take effective control of the beneficial ownership of the licence by financing the transaction.

If a child is buying out a parent, from a DFO licensing perspective, there will be due diligence to ensure that that is not a hidden process whereby an external corporate entity is actually taking control of the licence, but that is a special situation in the fishery.

[Translation]

Senator Forest: Mr. Williams, I think it's an excellent idea to make the transfer of a crab, lobster or offshore licence conditional on the licence holder being an active harvester. That protects against vertical integration by massive companies that would seek to acquire fishing rights, thus depriving small coastal communities of an economic contribution and hugely important economic sector. Am I right to think so? How's that for bait?

d'autres mesures qui ont été évaluées? Cette mesure, de mon point de vue, semble suffisante, mais selon votre expertise, ai-je raison de penser qu'on devrait mettre des bretelles avec nos ceintures?

[Traduction]

Mme Pohlmann : Je pense effectivement que c'est suffisant. Même que cinq ans, c'est un peu long. Cependant, encore une fois, nous tenons à ce que ce projet de loi particulier soit adopté et entre en vigueur afin que nous puissions ensuite nous en servir et déterminer où se trouvent certaines des lacunes à l'avenir.

Je sais que dans les versions précédentes du projet de loi, la période était moins longue. C'était l'une des critiques dont on a tenu compte dans ce projet de loi et, je pense, dans le précédent. Exiger de quelqu'un qu'il garde l'entreprise pendant au moins cinq ans — cela ne tient pas compte des aléas de la vie. La vie suit son cours et il y a des accidents de parcours, alors j'espère qu'il y aura une certaine souplesse au fil du temps pour tenir compte du fait que les circonstances peuvent changer dans une famille et qu'elle peut avoir à s'en défaire dans un délai de cinq ans. J'espère qu'une certaine souplesse pourra être intégrée au texte pour le permettre — pas lorsqu'il s'agit d'abus, mais lorsque les circonstances font qu'il soit nécessaire de se défaire de l'entreprise avant que les cinq ans se soient écoulés.

La présidente : Allez-y, monsieur Williams.

M. Williams : Il y a un défi particulier dans l'industrie de la pêche en ce sens que la politique actuelle de délivrance de permis dans les principales pêcheries — homard, crabe des neiges, et cetera — du Canada atlantique exige que le propriétaire du permis soit un pêcheur actif.

Il y a déjà eu des arrangements sous la table par lesquels les entreprises de transformation du poisson prennent le contrôle effectif de la propriété effective du permis en finançant la transaction.

Si un enfant rachète l'entreprise à son parent, il faudra faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne les permis du MPO pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre par laquelle une entité corporative externe prend effectivement le contrôle du permis. Il s'agit là d'un cas de figure particulier du secteur des pêches.

[Français]

Le sénateur Forest : Monsieur Williams, je pense qu'il s'agit d'une excellente mesure d'exiger que, pour permettre le transfert d'un permis de crabe, de homard ou de pêche hauturière, le détenteur soit un pêcheur actif. Cela nous protège contre des intégrations verticales d'immenses entreprises, qui acquerraient des droits de pêche et priveraient nos collectivités rurales d'un apport financier et d'une activité économique fort importante.

[English]

Dr. Williams: That is absolutely the intent of the new regulations that I referred to in my presentation. As I say, it will require due diligence to examine transactions within families to ensure that they actually are what they appear to be.

The Chair: Senator Deacon?

Senator C. Deacon: Thank you, chair. We've had some excellent testimony, and I'll pass to Senator Black.

Senator R. Black: Thank you, Senator Deacon.

My question is for Mr. Ross. Before I ask the question, Mr. Ross, congratulations on your new child.

Mr. Ross: Thank you very much.

Senator R. Black: It's good to see that you're here this morning. It must not have been an easy night for dad.

My question is to further clarify. Are there any impacts that you expect on Canada's rural communities with respect to this? I know you're with the Canadian Federation of Agriculture, but obviously rural is a big component. If you could speak to us about the impacts on rural Canada. Thank you.

Mr. Ross: Certainly. There is certainly a benefit to rural Canada through this bill. If we look at the tax liability that could be increased under the current structure of \$200,000 to \$300,000 for many of these businesses, that is capital that will stay in those farm businesses that disproportionately spend in their local communities. The knock-on effects, when you translate that across 43,000 incorporated farms, are immense for rural Canada. Not only does it keep vibrant small business communities present, it also leads to a lot of additional spending in those communities.

Senator R. Black: Thank you, Mr. Ross.

The Chair: I would like to thank the witnesses. We have received a lot of great information.

I would also like to thank the senators for their time and energy today in terms of asking questions. We will be meeting again one week from today, and we will hear from departmental officials at that meeting.

(The committee adjourned.)

Ai-je raison de penser cela? Je vais à la pêche en vous disant cela.

[Traduction]

M. Williams : C'est absolument l'intention de la nouvelle réglementation à laquelle j'ai fait référence dans ma présentation. Comme je l'ai dit, il faudra faire preuve de diligence raisonnable pour examiner les transactions au sein des familles afin de s'assurer qu'elles sont réellement ce qu'elles semblent être.

La présidente : Sénateur Deacon?

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie, madame la présidente. Nous avons entendu d'excellents témoignages, et je vais céder la parole au sénateur Black.

Le sénateur R. Black : Je tiens à remercier le sénateur Deacon.

Ma question s'adresse à M. Ross. Mais avant, j'aimerais vous féliciter pour votre nouveau-né, monsieur Ross.

M. Ross : C'est très gentil.

Le sénateur R. Black : Il est bon de vous voir ce matin. La nuit n'a pas dû être facile pour papa.

Je cherche à obtenir des précisions. Est-ce que vous vous attendez à des répercussions sur les communautés rurales du Canada? Je sais que vous travaillez pour la Fédération canadienne de l'agriculture, mais il est évident que la vie rurale est un enjeu important. Je vous prie de nous parler des impacts sur le Canada rural. Merci.

M. Ross : Bien sûr. Le projet de loi comporte certainement des avantages pour le Canada rural. Si l'on considère l'obligation fiscale qui pourrait être augmentée en vertu de la structure actuelle de 200 000 \$ à 300 000 \$ pour bon nombre de ces entreprises, c'est du capital qui restera dans ces entreprises agricoles qui dépensent de façon disproportionnée dans leurs collectivités locales. Les effets d'entraînement de ces 43 000 fermes incorporées sont immenses pour le Canada rural. Non seulement cela contribue au maintien de communautés de petites entreprises dynamiques, mais cela entraîne aussi beaucoup de dépenses supplémentaires dans ces communautés.

Le sénateur R. Black : Je vous remercie, monsieur Ross.

La présidente : Je tiens à remercier les témoins. Nous avons reçu beaucoup d'excellentes informations.

J'aimerais également remercier les sénateurs pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés aujourd'hui à poser des questions. Nous nous réunirons de nouveau dans une semaine pour entendre les représentants du ministère.

(La séance est levée.)

